

**CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LA NORMALISATION
DES NOMS GÉOGRAPHIQUES**

Genève, 4-22 septembre 1967

Volume I. Rapport de la Conférence



NATIONS UNIES

Département des affaires économiques et sociales

**CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LA NORMALISATION
DES NOMS GÉOGRAPHIQUES**

Genève, 4-22 septembre 1967

Volume I. Rapport de la Conférence



**NATIONS UNIES
New York, 1968**

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les appellations employées dans cette publication n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays ou territoire ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

E/CONF.53/3

PUBLICATION DES NATIONS UNIES

Numéro de vente: F.68. I. 9

Prix: \$E.-U. 0.75
(ou l'équivalent en monnaie du pays)

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
NOTE LIMINAIRE	1
<i>Chapitres</i>	
I. — ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE	
Mandat	1
Participants	1
Ouverture de la Conférence	1
Adoption du règlement intérieur	1
Bureau de la Conférence	1
Vérification des pouvoirs	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Constitution de commissions techniques	2
Travaux de la Conférence	2
Séance de clôture	2
II. — RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE	2
III. — RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE	
1. Commission permanente d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques	10
2. Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques	10
3. Exploitation automatique des données	10
4. Normalisation nationale	11
Recommandation A. — Organisme national chargé des noms géographiques	11
Recommandation B. — Recherche de données sur les noms géo- graphiques	11
Recommandation C. — Principes à appliquer pour le traitement des noms géographiques au bureau	12
Recommandation D. — Régions multilingues	12
Recommandation E. — Nomenclatures nationales	12
5. Echange de renseignements et de bibliographies	13
6. Assistance technique	13
7. Réunions régionales	13
8. Traitement à appliquer aux noms des détails topographiques qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté	13
9. Système unique de latinisation	14
10. Accents et signes diacritiques qui accompagnent les lettres latines	14
11. Accents et signes diacritiques qui accompagnent les lettres arabes	14

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Pages</i>
12. Latinisation des noms géographiques arabes	14
13. Latinisation des noms géographiques iraniens	14
14. Latinisation des noms géographiques thaïs	15
15. Latinisation des noms géographiques chinois	15
16. Transcription des noms géographiques empruntés à des langues non écrites	15
17. Translittération de l'amharique en caractères latins	15
18. Transcription des noms géographiques africains	15
19. Termes géographiques	16
Recommandation A. — Etude de la nature des entités géogra- phiques	16
Recommandation B. — Glossaires	16
Recommandation C. — Définition de l'expression "terme géné- rique"	16
Recommandation D. — Définition du terme "glossaire"	16
20. Revision de la recommandation VII du Groupe d'experts des noms géographiques	16

ANNEXES

I. — Liste des participants	17
II. — Ordre du jour de la Conférence	20
III. — Réunion préparatoire en vue de la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques: rapport du Groupe d'experts des noms géographiques	21
IV. — Liste des documents publiés pour la Conférence	25

NOTE LIMINAIRE

La Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques s'est tenue à Genève (Suisse) du 4 au 22 septembre 1967. Les résultats de la Conférence sont publiés en deux volumes: le présent document, volume I, *Rapport de la Conférence*, et le volume 2, *Travaux de la Conférence et documents techniques*, qui sera publié ultérieurement.

I. — ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE

MANDAT

1. La Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques s'est tenue à Genève (Suisse), du 4 au 22 septembre 1967, conformément à la décision prise par le Conseil économique et social le 16 juillet 1965, à sa 1385^e séance¹.

PARTICIPANTS

2. Ont participé à la Conférence des représentants et des observateurs envoyés par 55 pays, trois institutions spécialisées, deux organisations intergouvernementales et cinq organisations scientifiques internationales. On trouvera à l'annexe I la liste des participants.

3. Le Secrétaire général était représenté par M. Roberto Arce, ancien directeur de la Division des ressources et des transports du Département des affaires économiques et sociales. Les fonctions de secrétaire exécutif étaient assurées par M. Horacio Ureta, ancien chef de la Section de la cartographie, et celles de secrétaire exécutif adjoint par M. C. N. Christopher, fonctionnaire de la Section de la cartographie.

OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE

4. M. Vladimir Velebit, secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe, a ouvert la Conférence au nom du Secrétaire général des Nations Unies.

ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

5. La Conférence a adopté à sa première séance plénière le même règlement intérieur que celui de la Conférence technique des Nations Unies sur la carte internationale du monde au millionième², avec les modifications suivantes aux articles 3, 32 (texte anglais seulement), 34 et 35:

Article 3

Une commission de vérification des pouvoirs est constituée au début de la Conférence. Elle comprend cinq membres, nommés par la Conférence sur la proposition du Président. Elle

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Supplément n° 1*, p. 50.

² Voir *Conférence technique des Nations Unies sur la carte internationale du monde au millionième, vol. 1*, p. 11 à 14 (publication des Nations Unies, numéro de vente: 64.I.4).

examine les pouvoirs des représentants et fait immédiatement son rapport.

Article 32

(Modification de forme apportée au seul texte anglais).

Article 34

L'anglais, l'espagnol et le français sont les langues de travail de la Conférence.

Article 35

Les discours prononcés dans l'une des langues de travail sont interprétés dans les deux autres. Les discours prononcés dans l'une des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies sont interprétés dans les trois langues de travail.

A sa septième séance plénière, la Conférence a encore modifié comme suit l'article 3 et l'article 6:

Article 3

Une commission de vérification des pouvoirs est constituée au début de la Conférence. Elle comprend quatre membres, nommés par la Conférence sur la proposition du Président. Elle examine les pouvoirs des représentants et fait immédiatement son rapport.

Article 6

La Conférence élit un Président, un Vice-Président et un Rapporteur parmi les représentants des Etats participant à la Conférence.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE

6. La Conférence a élu le bureau suivant:

Président: M. Meredith F. Burrill (*Etats-Unis d'Amérique*)

Vice-Président: M. A. N. Baranov (*Union des Républiques socialistes soviétiques*)

Rapporteur: M. Guido Gómez de Silva (*Mexique*)

VÉRIFICATION DES POUVOIRS

7. La Commission de vérification des pouvoirs, composée du Président, du Vice-Président, du Rapporteur et du représentant de l'Australie, s'est réunie et a fait savoir qu'elle avait trouvé les pouvoirs de tous les représentants en bonne et due forme.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8. La Conférence a adopté en tant qu'ordre du jour définitif l'ordre du jour provisoire préparé par le Secrétariat et dont le texte figure dans l'annexe II.

CONSTITUTION DE COMMISSIONS TECHNIQUES

9. La Conférence a constitué quatre commissions techniques devant lesquelles elle a renvoyé plusieurs des questions inscrites à l'ordre du jour. On trouvera ci-après la liste de ces commissions :

Commission I. Normalisation nationale (point 9 de l'ordre du jour).

Président: M. B. Lambert (Australie);

Vice-Président: M. L. Ratajski (Pologne);

Rapporteurs: MM. E. F. Halvorsen (Norvège) et E. J. Holmgren (Canada)³.

Commission II. Termes géographiques (point 10 de l'ordre du jour).

Président: M. F. Gall (Guatemala);

Vice-Président: M. Y. M. Nawabi (Iran);

Rapporteur: M. A. Rosu (Roumanie).

Commission III. Systèmes d'écriture (point 11 de l'ordre du jour).

Président: M. H. A. G. Lewis (Royaume-Uni);

Vice-Président: M. B. Khamasundara (Thaïlande);

³ M. E. J. Holmgren a été désigné par le Président de la Commission I pour remplacer M. E. F. Halvorsen au départ de ce dernier.

Rapporteur: M. A. Pégurier (France).
Commission IV. Coopération internationale (point 12 de l'ordre du jour).

Président: M. J. K. Fraser (Canada);

Vice-Président: M. A. Matta (Liban);

Rapporteur: M. J. Loxton (Kenya).

TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE

10. Outre les nombreuses séances qui ont été tenues en commissions, la Conférence a tenu neuf séances plénières. On trouvera au chapitre II un résumé de ses travaux et au chapitre III les textes des résolutions et recommandations qu'elle a adoptées. L'annexe IV contient une liste des documents dont était saisie la Conférence.

SÉANCE DE CLÔTURE

11. Le Président de la Conférence a félicité les représentants de l'excellent travail qu'ils avaient accompli et de leur coopération et s'est déclaré satisfait des échanges de vues fructueux qui avaient eu lieu. De nombreux participants ont assuré le Président qu'ils garderaient longtemps le souvenir du succès de la Conférence.

II. — RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE

La Conférence a examiné les points 7 et 8 de l'ordre du jour en séance plénière. Dans le cadre de l'examen du point 7, chaque représentant a pu résumer brièvement les travaux accomplis dans son pays dans le domaine de la normalisation des noms géographiques. A propos du point 8, les participants ont procédé à un rapide échange de vues et de données d'expérience sur les problèmes posés par la normalisation nationale des noms géographiques dont la liste figurait dans la section II du premier rapport du Groupe d'experts des noms géographiques⁴. Les renseignements communiqués lors de l'examen des points 7 et 8 se sont révélés extrêmement précieux pour les travaux des quatre principales commissions qui avaient été constituées pour accomplir l'essentiel du travail de la Conférence. Chacune de ces commissions était chargée de l'examen de l'un des points de l'ordre du jour : la Commission I s'occupait du point 9 (normalisation nationale), la Commission II du point 10 (termes géographiques), la Commission III du point 11 (systèmes d'écriture) et la Commission IV du point 12 (coopération internationale). A ses huitième et neuvième séances plénières, la Conférence a examiné et adopté les rapports des commissions et les projets de résolution qui lui étaient proposés. On trouvera ci-après un bref résumé des débats des commissions.

Commission I

La Commission I a accepté la définition de la

⁴ Le rapport du Groupe d'experts des noms géographiques sur les réunions qu'il a consacrées, en juin et juillet 1960, à la question de la normalisation nationale figure dans *La cartographie mondiale*, vol. VII (publication des Nations Unies, numéro de vente : 62.I.25), p. 9 à 21; ce rapport est mentionné dans le présent chapitre sous le titre de premier rapport du Groupe d'experts.

normalisation nationale proposée par le Groupe d'experts dans le paragraphe 12 de son rapport sur la réunion préparatoire en vue de la Conférence⁵, à savoir que la normalisation nationale est "la détermination par chaque pays de la graphie des noms géographiques de ce pays dans la langue administrative officielle (ou les langues administratives officielles) de ce pays". La Commission a également décidé à l'unanimité d'utiliser comme base de discussion les recommandations pertinentes contenues dans le premier rapport du Groupe d'experts. A l'issue de ses délibérations, la Commission a adopté un projet de résolution, contenant plusieurs recommandations, qui a été adopté par la Conférence en tant que résolution 4.

Les questions examinées ou abordées lors du débat sur les organismes nationaux qui s'occupent des noms géographiques comprenaient notamment l'importance numérique et la composition des comités nationaux, la nécessité d'y faire entrer à la fois des linguistes et des cartographes et d'y faire représenter diverses autorités, la question de la centralisation ou de la décentralisation, les comités locaux chargés des nomenclatures, la question de savoir si les membres des organismes administratifs chargés des noms géographiques devaient siéger dans ces organes à titre permanent ou à titre spécial et la diversité des conditions et des données d'expérience en matière de normalisation des noms géographiques. Les propositions et les amendements proposés ont été renvoyés à un groupe de travail dont la Commission a approuvé le projet de recommandation, qui a été adopté par la Conférence en tant que recommandation A de la résolution 4.

Lors de l'examen du point 9, a, de l'ordre du jour,

⁵ Voir annexe III.

intitulé "Recherche sur le terrain des données relatives aux noms géographiques", plusieurs représentants ont rendu compte des travaux et des progrès accomplis dans ce domaine dans leurs pays respectifs. Au cours du débat général qui s'est engagé ensuite, divers points ont été examinés comme, par exemple, l'utilisation de magnétophones pour les opérations sur le terrain, les problèmes soulevés par la photographie aérienne et l'importance qu'il y avait à trouver de bons informateurs. On a approuvé l'idée d'associer des linguistes aux travaux sur le terrain, et il a été souligné que les photographies aériennes sont souvent préférables aux cartes car de nombreux informateurs ne savent pas lire les cartes mais peuvent repérer les détails sur les photographies. Un groupe de travail constitué pour examiner ces questions a préparé un projet de recommandation qui a été approuvé par la Commission et adopté par la Conférence en tant que recommandation B de la résolution 4.

Lors de l'examen du point 9, b, de l'ordre du jour, intitulé "Traitement des noms géographiques au bureau", le représentant de la Norvège a souligné que les noms faisaient partie de l'héritage national. La Commission a convenu à l'unanimité qu'il fallait faire travailler ensemble des linguistes et des cartographes pour assurer le traitement des noms géographiques au bureau, les linguistes décidant de l'orthographe des noms et les topographes choisissant les noms à faire figurer sur la carte et en déterminant l'emplacement exact. Le représentant de Monaco a souligné l'intérêt que le Bureau international du tourisme porte aux travaux de normalisation des noms géographiques. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a appelé l'attention sur un document contenant les instructions données au personnel américain au sujet de la préparation des rapports sur les noms géographiques (E/CONF.53/L.53), et a déclaré que sa délégation distribuerait un autre document publié par le Geological Survey des Etats-Unis et contenant des instructions au personnel chargé de relever sur place des noms géographiques et d'assurer leur traitement au bureau. Le représentant des Pays-Bas a proposé que l'on recommande que la graphie des noms de lieu dans un pays donné soit adaptée au système orthographique employé dans ce pays. Les représentants de l'Autriche et de la République fédérale d'Allemagne ont souligné les difficultés que cela entraînerait. Le représentant des Pays-Bas a alors proposé d'insérer une recommandation tendant à ce que la graphie des noms de lieu soit adaptée dans toute la mesure possible au système de graphie utilisé pour la langue considérée.

Un groupe de travail sur le point 9, b, de l'ordre du jour a préparé sur cette question un projet de recommandation qui a été adopté en tant que recommandation C de la résolution 4.

Lors de l'examen du point 9, c, de l'ordre du jour, intitulé "Décisions relatives aux régions multilingues", le représentant de l'Autriche a proposé d'inclure une recommandation invitant tous les pays où sont parlées des langues de minorités à tenir dûment compte, pour l'établissement des cartes, des noms employés dans la langue de la population minoritaire. Les représentants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique ont souligné qu'il était difficile de définir l'expression "langue de

minorité" et ont mis en garde contre les inconvénients d'une recommandation trop précise. On a fait valoir que la recommandation VII contenue dans le premier rapport du Groupe d'experts répondait au souci exprimé par le représentant de l'Autriche.

La Commission a convenu de constituer un groupe de travail spécial chargé de formuler une recommandation à ce sujet. Un projet de recommandation préparé par ce groupe de travail a été approuvé par la Commission et adopté par la Conférence en tant que recommandation D de la résolution 4.

La Commission a ensuite abordé l'examen du point 9, d, de l'ordre du jour, intitulé "Nomenclatures nationales". Le Président a proposé de remanier le texte des recommandations pertinentes contenues dans le premier rapport du Groupe d'experts. La Commission ayant approuvé cette suggestion, la question a été renvoyée devant un groupe de travail, dont le projet de recommandation sur ce sujet a été approuvé par la Commission et adopté par la Conférence en tant que recommandation E de la résolution 4.

Dans le cadre de l'examen du point 9, f, de l'ordre du jour, intitulé "Exploitation automatique des données", le représentant des Etats-Unis d'Amérique a donné un bref aperçu des travaux réalisés dans son pays. La Commission a ensuite examiné diverses questions et notamment les avantages respectifs des cartes perforées et des bandes magnétiques, les difficultés soulevées par l'utilisation des signes diacritiques et les problèmes que posent les noms relativement longs. Le représentant du Royaume-Uni a déclaré que les bandes magnétiques semblaient offrir les plus grands avantages. Les représentants de la République fédérale d'Allemagne, de la France et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont également commenté l'expérience de leurs pays respectifs en matière d'exploitation automatique des données. Un groupe de travail composé des représentants de ces cinq pays a présenté un projet de résolution qui a été approuvé par la Commission et adopté par la Conférence en tant que résolution 3.

La Commission a accepté la suggestion du Président tendant à insérer dans la définition des organismes nationaux s'occupant des noms géographiques, telle qu'elle figure dans le premier rapport du Groupe d'experts, les mots "ou un groupe coordonné d'organes" de sorte que cette définition se lise: "un organisme ou un groupe coordonné d'organes ayant le pouvoir et le mandat de normaliser les noms géographiques du pays".

Commission II

La Commission II a entrepris d'étudier la liste de quelques termes techniques préparée par le Groupe d'experts des noms géographiques et jointe en annexe au premier rapport de ce Groupe.

Après un bref débat, la Commission a approuvé en général les définitions de la plupart des termes de cette liste, en anglais et en français. Les définitions des expressions "terme générique" et "glossaires" ont été jugées peu satisfaisantes; en outre, plusieurs participants désiraient que l'on définisse le terme "catégorie". Un groupe de travail a été constitué pour étudier ces questions et a conclu que le terme "catégorie" entraînait beaucoup trop de complications et qu'il n'était pas possible pour le moment d'en donner une définition

satisfaisante. Le groupe de travail a soumis à l'examen de la Commission de nouvelles définitions des expressions "terme générique" et "glossaires".

La Commission a attaché une importance particulière à l'étude de la nature des entités géographiques et a examiné attentivement la liste des termes techniques. Elle a présenté à la Conférence un projet de résolution, contenant plusieurs recommandations, qui a été adopté par la Conférence en tant que résolution 19.

La Commission a également présenté une version révisée de la recommandation VII contenue dans le premier rapport du Groupe d'experts qui a été adoptée par la Conférence (voir résolution 20).

Commission III

En passant en revue la liste des documents présentés par les participants, la Commission III a convenu qu'il fallait distinguer quatre catégories de noms selon que leur transcription se fait à partir: i) d'idéogrammes; ii) d'un système d'écriture syllabique; iii) de l'alphabet latin; iv) d'un alphabet non latin.

Le Président a appelé l'attention sur les deux rapports du Groupe d'experts et plus spécialement sur la recommandation VII contenue dans le premier rapport. Tous les participants ont convenu que la Commission devrait coordonner ses activités avec celles de la Commission I et de la Commission II en ce qui concernait l'examen de cette recommandation et un groupe de travail a été constitué.

La Commission a reconnu que les principes régissant la transcription d'un nom à partir d'un système d'écriture donné vers un autre n'étaient pas forcément les mêmes pour la transcription en sens inverse. Le représentant de la Norvège a appelé l'attention sur les difficultés résultant dans de nombreux pays de ce que les lettres de l'alphabet latin n'avaient pas partout la même valeur phonétique, et a proposé de mettre au point, pour l'usage international, un système utilisant l'alphabet latin complété par un nombre aussi restreint que possible de signes spéciaux. Le représentant de la République fédérale d'Allemagne a proposé que les pays dont le système d'écriture est fondé sur un alphabet non latin adoptent un système officiel de translittération et que, pour une langue donnée, un seul système soit retenu. Les représentants de l'Autriche, de l'Espagne, du Mexique et de la République fédérale d'Allemagne ont émis des doutes sur l'exactitude des définitions des mots "transcription" et "translittération" données par le Groupe d'experts. Un groupe de travail chargé de mettre au point de nouvelles définitions a été constitué et il a été convenu que, pour ses travaux, la Commission III emploierait les définitions données par le Groupe d'experts.

Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a appelé l'attention sur les problèmes particuliers que pose la transcription des noms dans l'alphabet cyrillique à partir de l'alphabet latin. Le Président a proposé d'accepter un principe directeur supplémentaire selon lequel, pour déterminer la méthode de transcription des noms dans un système d'écriture donné (système "final") à partir d'un autre système (système "initial"), le facteur décisif devait être la préférence des utilisateurs du système "récepteur". Le représentant du Ghana a dit que les nombreuses langues

parlées dans son pays pouvaient être transcrites dans l'alphabet latin avec l'aide de quelques lettres spéciales. Le représentant de la Norvège a dit que dans son pays les noms lapons étaient traités de façon analogue. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a expliqué que dans son pays la pratique était de transcrire les noms provenant de langues non russes à l'aide de l'alphabet cyrillique sans employer de lettres ou de signes spéciaux, même s'il en résultait parfois une certaine perte de précision du point de vue phonétique, car on estimait que les noms géographiques ne devaient pas être écrits différemment des mots ordinaires. Les représentants du Kenya et des Etats-Unis d'Amérique ont eux aussi désapprouvé l'utilisation de signes non familiers. Le représentant du Royaume-Uni a souligné qu'il était possible de distinguer, pour un nom donné, une forme servant "à des fins de référence", utilisée dans la pratique, et une forme servant "à des fins d'information", donnant une précision plus grande. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique, pour sa part, préférait que l'on s'en tienne à une seule transcription. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a dit qu'étant donné les valeurs différentes données aux lettres de l'alphabet latin dans les divers pays qui utilisaient cet alphabet, l'Union soviétique avait adopté, pour la version anglaise de son atlas mondial, un système de transcription à partir des noms en caractères cyrilliques semblable, à quelques exceptions près, à celui de l'Organisation internationale de normalisation.

Prenant la parole sur l'invitation du Président, le représentant de l'Organisation internationale de normalisation a expliqué que les systèmes adoptés par cette organisation pour la translittération à partir des différents systèmes d'écriture avaient été mis au point à la suite d'un accord entre les organisations nationales de normalisation et que certains de ces systèmes étaient actuellement en cours de modification. Les représentants de la France et du Royaume-Uni ont rappelé à la Commission que les organisations de normalisation de leurs pays respectifs étaient des organismes privés et non pas officiels.

Plusieurs représentants ont parlé de leur expérience en matière de graphie des noms empruntés à des langues non écrites et des noms concernant des régions multilingues. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a dit que dans son pays, pour transcrire les noms empruntés à des langues peu connues ou non écrites, on se servait de signes diacritiques ou de l'alphabet de l'Association phonétique internationale (API). Les représentants du Ghana et du Libéria se sont également prononcés en faveur de l'alphabet de l'API, mais le représentant du Kenya a dit qu'il était parfois difficile de trouver des transpositeurs qui le connaissent bien. Le représentant du Cameroun a jugé qu'il valait mieux, du point de vue pratique, utiliser des transcriptions anglaises ou françaises, même approximatives, au lieu d'attendre que des linguistes spécialisés aient mis au point des systèmes plus parfaits. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a indiqué sa préférence pour la transposition directe de la langue non écrite vers celle qui était utilisée sur la carte. Le représentant de la Norvège a fait observer que l'essentiel était que le nom une fois transcrit puisse être reconnu par la population locale, et que les personnes qui ne le

connaissaient pas auparavant puissent le prononcer de façon correcte. L'enregistrement sur bande magnétique avait été utile dans le cas des noms japonais. La Commission a convenu que l'alphabet phonétique international pouvait rendre des services, mais que ce n'était pas la seule méthode praticable et que l'on pouvait également utiliser l'alphabet d'une langue écrite apparentée. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a fait observer que les magnétophones portatifs utilisables sur le terrain pouvaient n'être pas suffisamment fidèles. La Commission a également noté qu'une autre difficulté venait de ce que la prononciation de certains noms change en cas de déclinaison.

La Commission a examiné la question du traitement des langues dont il existe déjà une représentation graphique et la question de savoir s'il est préférable de recourir à la transcription ou à la translittération. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a dit que cela dépendait selon que la graphie à partir de laquelle les noms étaient transposés était phonétique ou non : dans le premier cas la translittération était tout indiquée. Le représentant de l'Autriche a suggéré que la Conférence accepte les systèmes de translittération mis au point par l'Organisation internationale de normalisation, en y apportant au besoin des modifications mineures. Il a été suggéré que la Commission étudie soigneusement tous les systèmes existants et formule les recommandations appropriées dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Le représentant du Royaume-Uni a dit que les systèmes de l'Organisation internationale de normalisation n'étaient pas essentiellement conçus pour les géographes, mais à des fins de documentation, de bibliographie, etc., et que les adopter reviendrait simplement à ajouter un système de plus à tous ceux qui avaient déjà été proposés pour chaque langue ou système d'écriture. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a appelé l'attention sur le danger qu'il y avait à multiplier les systèmes et a souligné que les systèmes de l'Organisation internationale de normalisation n'étaient conçus que pour la translittération, qui déforme la prononciation dans le cas des langues dont l'écriture n'est pas phonétique. Le représentant des Etats-Unis a dit que l'on devrait s'attacher à déformer les noms le moins possible, qu'il s'agisse de l'orthographe ou de la prononciation. Le représentant du Royaume-Uni a suggéré d'aborder le problème de la réduction du nombre des systèmes à l'échelon régional ; par exemple, le système de l'Organisation internationale de normalisation pour l'alphabet cyrillique était apparemment acceptable pour les pays de langue allemande, tandis que le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique s'étaient mis d'accord sur un système qui leur était propre et qui était largement utilisé. Le représentant du Kenya a fait remarquer que le système mis au point par l'Organisation internationale de normalisation pour l'arabe semblait viser à concilier les formes anglaise et française. La Commission a noté que l'Organisation internationale de normalisation était une organisation non gouvernementale et que ses recommandations n'étaient pas universellement acceptées en ce qui concernait la cartographie. D'autres propositions avaient été avancées qui visaient à établir un système international unique différent de celui de l'Organisation internationale de normalisation, ou des systèmes fondés sur les besoins nationaux, ou

encore sur un accord entre les utilisateurs de l'anglais, de l'espagnol et du français respectivement, c'est-à-dire des trois langues officielles des Nations Unies qui emploient l'alphabet latin. Le représentant de la France a rappelé que dans son rapport le Groupe d'experts avait suggéré qu'à défaut d'accord universel entre les utilisations de l'alphabet latin une uniformité partielle soit éventuellement réalisée à partir de systèmes respectivement conformes aux conventions orthographiques anglaise, française et espagnole. Dans le cas des noms arabes faisant l'objet d'une translittération en français, les sons qui ne pouvaient être représentés dans la forme française de l'alphabet latin étaient désignés par des signes conventionnels très connus. En pratique, la question concernait le pays de langue arabe intéressé qui souhaitait donner à ses noms une forme latinisée.

Le représentant du Royaume-Uni a dit qu'il fallait tenir compte du côté pratique de la question, d'autant que des dizaines de milliers de noms avaient fait l'objet d'une translittération et avaient été utilisés dans les cartes et les nomenclatures selon les formes anglaise ou française de l'alphabet latin, tandis qu'aucun ne l'avait encore été selon les recommandations de l'Organisation internationale de normalisation. Le représentant de la Libye a dit qu'il devrait y avoir pour tous les pays arabes un système uniforme fondé sur l'arabe classique et qu'il ne considérerait pas le système de l'Organisation internationale de normalisation comme satisfaisant à des fins géographiques. Pour le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, l'emploi des formes anglaise ou française de l'alphabet latin pour l'écriture arabe et pour certaines autres graphies pouvait constituer une étape intermédiaire utile sur la voie de la normalisation totale. Il lui semblait utile que chaque pays indique clairement le système sur lequel il s'était fondé pour établir ses cartes et ses nomenclatures.

Sur la suggestion du représentant du Mexique, un groupe de travail composé des représentants du Liban, de la Libye, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique a été constitué pour élaborer une proposition qui serait soumise aux pays arabes en vue d'aboutir à un système unique de latinisation des noms arabes.

La Commission a examiné la possibilité d'adopter un système type pour l'écriture des noms géographiques en Iran. Un débat s'est engagé sur la question de savoir si le principe invoqué en faveur du système utilisé en Iran n'était pas en contradiction avec le concept du rôle que joue la langue "finale" par rapport à la langue "initiale". Les représentants du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique ont fait observer qu'il existe de très nombreuses cartes établies selon ce système. Les représentants du Liban et de la Libye se sont déclarés favorables à l'adoption du système utilisé en Iran, sous réserve qu'il n'engage pas tous les pays qui utilisaient l'alphabet arabe. Le Président a proposé de renvoyer ces questions devant la Commission permanente d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques qu'il était envisagé de créer.

Les représentants de l'Ethiopie et de la Thaïlande ont également proposé que leur système de latinisation soit accepté et utilisé sur le plan international. Un très large débat s'est engagé sur le rôle que joue la langue "finale" par rapport à la langue "initiale".

Un débat a eu lieu sur le projet de résolution intitulé "Etude d'un système unique de transposition dans

l'alphabet latin" présenté par plusieurs pays. Le représentant de la Norvège — l'un des auteurs du projet — a dit qu'à son avis ce projet de résolution ne demandait pas l'adoption immédiate d'un système unique fondé sur l'alphabet latin, mais seulement que des efforts soient faits dans ce sens. Le représentant de l'Espagne a indiqué que la forme espagnole de l'alphabet latin se prêtait de façon satisfaisante à la transcription de la plupart des sons exprimés par l'alphabet cyrillique. Le représentant de l'Autriche a dit que depuis une centaine d'années environ les érudits d'Europe centrale et orientale utilisaient pour la transcription du cyrillique un système fondé sur les formes tchèque ou croate de l'alphabet latin qui ressemblait fort à celui de l'Organisation internationale de normalisation et à celui qu'employaient l'Union soviétique et les pays d'Europe orientale dans les feuilles de la Carte internationale du monde à l'échelle du 1/2 500 000 que ces pays publiaient. En outre, l'Organisation internationale de normalisation avait publié au début de 1967 une version révisée de son système qui était encore plus proche du système soviétique et qui comportait une série de variantes autorisées afin de donner satisfaction aux utilisateurs anglais. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a dit que la Commission n'avait pas le temps d'examiner en détail tous les systèmes existants, lesquels devraient être comparés de manière approfondie et sans préjugés. Il a souligné que le système mis au point par l'Organisation internationale de normalisation pour les noms écrits en caractères cyrilliques avait été utilisé sur une petite échelle par comparaison au système BGN/PCGN qui, en usage depuis vingt-quatre ans, avait servi pour des centaines de milliers de noms géographiques. Le représentant de la Norvège a estimé que la Commission ne devait pas s'attacher exclusivement aux travaux accomplis dans le passé mais devait se tourner vers l'avenir. Le représentant de l'Espagne a dit que son pays aurait du mal à renoncer à des noms consacrés mais a reconnu que le but final était de ramener à un triangle, puis à un cercle, le "pentagone" linguistique des Nations Unies. Le représentant de l'Autriche a exprimé l'avis que l'on devrait utiliser pour la documentation le même système que pour la cartographie. Il a estimé que chaque pays était en droit de conserver son système propre à l'usage national en même temps que le système international que l'on espérait créer, et a dit qu'à son avis le système BGN/PCGN ne convenait pas pour l'usage international car il était fondé exclusivement sur l'usage anglais.

Pour le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, l'adoption d'un système d'alphabet latin unique représentait un idéal lointain ; il faudrait en attendant proposer des adaptations pour chaque pays utilisant l'alphabet latin. Prenant la parole sur l'invitation du Président, le représentant du Bureau hydrographique international a dit que depuis quelques années les responsables de cet organisme préconisaient l'adoption de systèmes uniformes de latinisation. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a souligné que les noms géographiques n'étaient pas la propriété exclusive des experts mais appartenaient au domaine public mondial et que la Conférence devait tenir compte de cela si elle voulait éviter que ses travaux n'aient aucun rapport avec la réalité. Le représentant des Pays-Bas s'est engagé à modifier le projet de résolution, compte tenu

des vues exprimées au cours du débat. Le projet de résolution modifié a été proposé à la Conférence qui l'a adopté en tant que résolution 9.

La Commission a examiné un projet de résolution concernant le maintien, dans les cartes, des accents et signes analogues nécessaires à la lecture exacte des noms français, espagnols, portugais et autres. Le représentant de Chypre a accepté en principe, en l'absence d'une délégation grecque, que cette résolution soit applicable au grec. La Commission a alors décidé de renvoyer cette question à la Commission permanente d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques que l'on envisageait de créer. Le projet de résolution a été proposé à la Conférence qui l'a adopté en tant que résolution 10.

Des projets de résolution relatifs à la transcription des noms arabes ont été examinés et proposés à la Conférence qui les a adoptés en tant que résolutions 11 et 12. La Commission a examiné une proposition du représentant de l'Iran tendant à faire adopter comme système type de translittération des noms iraniens le système utilisé officiellement en Iran pour la latinisation des noms géographiques iraniens, tel qu'il est exposé dans une publication intitulée *Transliteration of Farsi Geographic Names to Latin Alphabet*⁶. Cette proposition a été acceptée par la Commission et un projet de résolution sur cette question a été soumis à la Conférence qui l'a adopté en tant que résolution 13.

La Commission a ensuite approuvé à l'unanimité un projet de résolution présenté par la Thaïlande et concernant un système type pour l'écriture des noms géographiques thaïlandais ; ce projet de résolution a été soumis à la Conférence qui l'a adopté en tant que résolution 14.

Le représentant de la Chine a fait une déclaration sur la méthode de latinisation utilisée dans son pays et qui est fondée sur le système Wade-Giles modifié. Le représentant de la Hongrie a suggéré que l'on prenne également en considération le système mis au point en Chine continentale. Le représentant de la Chine a répondu que les autorités de la Chine continentale utilisaient de plus en plus le système Wade-Giles modifié. Un projet de résolution sur cette question a été soumis à la Conférence qui l'a adopté en tant que résolution 15. Sur la suggestion du représentant de la Roumanie, appuyé par les représentants de l'Autriche, de la Hongrie et de la Pologne, il a été convenu de renvoyer également cette question devant la Commission permanente d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques qui devait être créée.

Se référant aux définitions des mots "translittération" et "transcription" qui avaient été distribuées, le Président a proposé de renvoyer cette question devant la Commission permanente d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques qui devait être créée, afin qu'elle tranche en dernier ressort. Cette proposition a été acceptée par la Commission. Le représentant du Mexique a rappelé à la Conférence qu'en espagnol la signification de ces deux mots est exactement l'inverse de l'anglais. Le Président s'est engagé à appeler l'attention de la Commission permanente d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur cette question et sur les points de vue exprimés par d'autres

⁶ On peut se procurer ce document en écrivant au Centre national de cartographie, avenue Ghabin, Téhéran (Iran).

représentants. Les définitions en question étaient les suivantes :

Définition A

La *translittération* est une méthode consistant à transposer les noms d'une langue dans une autre langue en représentant régulièrement une lettre particulière ou tout autre signe graphique de la langue originale par la même lettre ou la même combinaison de lettres dans la deuxième langue. Contrairement à la transcription, elle est généralement réversible.

La *transcription* est une méthode consistant à transposer les noms d'une langue dans une autre langue en représentant le son de chaque nom aussi exactement que possible dans la graphie de la deuxième langue.

Définition B

La *translittération* et la *transcription* sont des moyens de transposer les noms d'une langue dans une autre langue.

La *translittération* utilise les lettres d'un système phonétique conventionnel et elle est réversible. La *transcription* utilise les lettres de la deuxième langue, qui conservent leur valeur phonétique habituelle.

A la suite d'un débat, un projet de résolution concernant la transcription des noms géographiques à partir des langues non écrites a été approuvé à l'unanimité par la Commission, sous réserve des modifications de forme que pourrait y apporter la Commission permanente d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques. Ce projet de résolution a été adopté par la Conférence en tant que résolution 16.

Le représentant de l'Éthiopie a présenté un projet de résolution sur la latinisation des noms éthiopiens qui a été approuvé par la Commission et présenté à la Conférence qui l'a adopté en tant que résolution 17.

Le représentant du Libéria a présenté un projet de résolution concernant les problèmes que pose la latinisation des noms géographiques empruntés aux langues non écrites d'Afrique. Ce projet de résolution a été approuvé par la Commission et présenté à la Conférence qui l'a adopté en tant que résolution 18.

La Commission a décidé que la recommandation du représentant du Cambodge concernant la latinisation des noms géographiques cambodgiens devait être transmise pour examen à la Commission permanente d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques.

Commission IV

La Commission IV, chargée d'examiner les questions de coopération internationale, a reconnu que la création d'une commission permanente dans le cadre des Nations Unies serait la meilleure manière de poursuivre et consolider le bon travail réalisé et d'entretenir l'impulsion acquise avant et pendant la Conférence. Un débat a eu lieu au sujet de la composition et des fonctions de cette commission. L'expérience de certains organismes nationaux chargés des noms géographiques a été jugée intéressante à cet égard. Un groupe de travail a été créé pour rédiger un projet de résolution accompagné d'un mémoire explicatif. Ce groupe était composé des représentants du Canada, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de l'Iran, des Pays-Bas, de la République fédérale d'Allemagne et de l'URSS, ainsi que du représentant du Bureau hydrographique international (BHI).

Il a été assisté dans sa tâche par le représentant du Secrétaire général, le Secrétaire exécutif, le Secrétaire exécutif adjoint et le Président de la Conférence.

Le texte du mémoire explicatif tel qu'il a été approuvé par la Commission et la Conférence plénière est le suivant :

"Mémoire explicatif complétant la résolution relative à la création d'une commission permanente d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques"

"La transcription des noms géographiques sur des cartes et autres documents a longtemps été une source de difficulté et de confusion et un obstacle à la bonne marche de nombreuses activités économiques, sociales et scientifiques, tant nationales qu'internationales, ainsi qu'à la compréhension dans ce domaine.

"1. Voici quelques-uns des problèmes qui se posent :

"a) Localités ayant des noms différents dans des langues différentes — par exemple : Jérusalem/El Quds ;

"b) Localités ayant une graphie différente dans des langues différentes — par exemple : Geneva/Genève/Genf/Ginebra/Ginevra ;

"c) Méthodes différentes de translittération d'un alphabet à un autre — par exemple de l'arabe : Wadi el Jabal/ouadi el Djebel/Ouadi el Gabal ;

"d) Méthodes différentes de transcription des langues idéographiques (par exemple le chinois) en langues alphabétiques ;

"e) Méthodes différentes de transcription des noms à partir de langues non écrites ;

"f) L'étendue précise des détails topographiques auxquels un nom est attribué ;

"g) Variations du sens de termes géographiques courants — par exemple le mot anglais *creek* peut désigner une crique ou un petit cours d'eau éloigné de la mer.

"2. L'absence de noms normalisés a toujours compliqué le travail des cartographes, statisticiens, recenseurs, etc., provoquant des retards et des erreurs injustifiées et préjudiciables. Elle crée des confusions lorsqu'il faut interpréter des documents juridiques et administratifs concernant par exemple des frontières ou des zones de juridiction.

"3. Il y a près d'un siècle (en 1873), lors de sa première réunion, l'Union géographique internationale a pris note du problème et adopté une résolution visant à faire reposer l'usage international sur la normalisation nationale. D'autres résolutions ont été adoptées à des réunions ultérieures de cette organisation et d'autres organisations internationales.

"4. La nécessité de rechercher des solutions à ces problèmes et d'aboutir à une certaine normalisation internationale a été envisagée par les Nations Unies dès 1953 ; par la suite, les résolutions 715 A (XXVII) et 929 (XXXV) du Conseil économique et social ont marqué, dans la prise de conscience de ces problèmes, deux étapes importantes qui ont abouti à la convocation à Genève, en 1967, de la première conférence mondiale consacrée exclusivement à cette question.

"5. La Conférence a étudié attentivement et a fondé les prochains objectifs qu'il y a lieu de fixer et la façon de les atteindre, et elle a exprimé ses vœux à

ce sujet dans une série de résolutions. Pour veiller à l'application desdites résolutions et entretenir l'impulsion donnée à la coopération internationale au cours de la Conférence, il est nécessaire de créer une commission permanente des Nations Unies pour les noms géographiques.

"6. Cette commission devrait comprendre :

"a) Des experts de la normalisation des noms géographiques ;

"b) Un secrétariat.

"7. Ses principales fonctions seraient de :

"a) Rassembler des renseignements sur les travaux accomplis par les organismes nationaux et internationaux s'occupant de la normalisation de noms géographiques ;

"b) Rassembler et examiner les nomenclatures géographiques, les glossaires topographiques, les instructions techniques relatives aux travaux de toponymie, etc. ;

"c) Diffuser à l'intention des Etats membres et des organisations, le cas échéant au moyen de bulletins périodiques, les renseignements recueillis aux sources visées dans les alinéas a et b ci-dessus ;

"d) Procéder à des consultations avec les Etats membres ayant une expérience pratique de problèmes particuliers (par exemple pour l'application de l'exploitation automatique des données aux travaux entrepris sur les noms géographiques). Des groupes de travail comprenant des représentants desdits Etats pourraient être créés pour s'occuper de ces questions ;

"e) Mettre au point des principes et des méthodes pour résoudre les divers problèmes posés par la normalisation internationale (par exemple : définitions des termes géographiques, passage d'un système d'écriture à un autre, traitement des noms d'éléments géographiques internationaux) ;

"f) Fournir une assistance et des conseils scientifiques et techniques aux pays en voie de développement pour l'organisation et le fonctionnement d'organismes nationaux chargés des noms géographiques. La Commission pourrait jouer le rôle d'organe centralisateur en ce qui concerne les accords d'assistance bilatérale portant sur des questions telles que l'envoi d'experts ou de documentation et l'octroi de bourses ;

"g) S'acquitter de certaines tâches à l'occasion de conférences régionales et internationales devant se réunir sous les auspices de l'ONU ou sous d'autres auspices.

"8. Dans plusieurs pays, on peut déjà trouver des experts qualifiés au sein des organismes nationaux chargés des noms géographiques, et il est proposé que, pour commencer, un groupe spécial d'experts soit désigné par les pays disposés à fournir les services de leurs représentants.

"9. La commission permanente d'experts devrait comprendre des représentants de chacun des principaux groupes linguistiques et géographiques du monde. La composition définitive de ces groupes demande à être étudiée d'assez près et c'est là une tâche à laquelle le groupe spécial d'experts devrait s'attaquer en priorité. On propose de distinguer les quatorze groupes suivants :

Anglo-américain

Latino-américain

Royaume-Uni-Australie-Nouvelle-Zélande

Est, centre et Sud-Est de l'Europe

Union des Républiques socialistes soviétiques

Asie du Sud-Est

Asie orientale

Afrique au sud du Sahara

Germano-hollandais Nordiques

Langues romanes, Europe

Groupe arabe

Asie du Sud-Ouest, à l'exclusion du groupe arabe

Groupe indien

"10. Les pays qui jugent appartenir à une région donnée devraient se mettre d'accord pour décider lequel d'entre eux fournira un expert chargé de représenter la région.

"11. On estime que pour commencer la commission pourrait se réunir une fois par an. Les frais de voyage de chacun des experts devraient être payés par l'organisation à laquelle il appartient ou par le gouvernement de son pays.

"12. La Section de cartographie du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies a déjà assuré le secrétariat de la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques et effectué tout le travail de préparation qui était nécessaire. Il est recommandé de s'en tenir à cet arrangement jusqu'à ce que le Groupe spécial d'experts indique à l'Organisation des Nations Unies, à la lumière de l'expérience pratique acquise, quels doivent être éventuellement l'effectif et les qualifications du personnel de secrétariat nécessaire pour assurer efficacement le service de la Commission permanente des Nations Unies pour les noms géographiques. Au stade actuel on considère que le personnel de la catégorie des administrateurs devrait avoir une formation géographique avec, de préférence, une certaine spécialisation dans la cartographie et/ou la linguistique. Le directeur éventuel devrait avoir le sens de l'organisation et être assez compétent pour pouvoir mener des discussions techniques."

Le projet de résolution relatif à la création d'une commission permanente d'experts des Nations Unies, préparé par la Commission, a été adopté par la Conférence en tant que résolution 1.

La Commission a examiné les diverses méthodes auxquelles il est possible de recourir pour rassembler et distribuer la documentation écrite pertinente telle que nomenclatures, glossaires, cartes, instructions techniques, articles spécialisés et rapports. La Commission a convenu que la Section de la cartographie du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies pouvait continuer à s'acquitter de cette tâche jusqu'à ce que soit créée une commission permanente qui déterminerait la façon de traiter à l'avenir les documents relatifs à la normalisation des noms géographiques. On a estimé qu'il importait de maintenir la liaison entre la Section de la cartographie de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales qui s'intéressent aux noms géographiques. Le représentant du Saint-Siège a indiqué que le Centre d'étude de toponymie religieuse du Vati-

can avait l'intention de publier un bulletin contenant des articles et des bibliographies et qu'il mettait sa documentation à la disposition des Etats Membres. Un projet de résolution relatif à l'échange de renseignements et à la préparation de bibliographies a été approuvé par la Commission et adopté par la Conférence en tant que résolution 5.

En ce qui concerne l'assistance technique, la Commission a convenu que la normalisation nationale des noms géographiques dans de nombreux pays en voie de développement se ferait beaucoup mieux avec l'aide technique d'autres pays ayant une plus longue expérience ou plus de ressources. Cette aide pouvait être organisée dans le cadre d'accords bilatéraux ou dans celui des programmes d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies et pouvait comporter l'envoi d'experts ou de documents techniques, ou l'octroi de bourses pour la formation ou l'étude des travaux effectués par des organismes nationaux chargés des noms géographiques. Un groupe de travail a été organisé afin de préparer pour la Commission un projet de résolution relatif à l'assistance technique, qui a été adopté par la Conférence en tant que résolution 6.

La Commission a estimé que les réunions régionales étaient en principe souhaitables mais la définition de la région a donné lieu à un débat prolongé. Il a été noté que les pays de langue allemande avaient un Comité permanent des noms géographiques et que les pays scandinaves avaient tenu plusieurs réunions conjointes. Il a été annoncé qu'une réunion commune de ces deux groupes et du groupe de langue hollandaise devait se tenir à Copenhague en mars 1968.

La proposition tendant à diviser les régions suivant les systèmes d'écriture n'a pas été jugée satisfaisante. On a exprimé l'avis que les régions pouvaient être convenablement définies par l'étendue géographique de problèmes particuliers. Toutefois les membres de la Commission se sont d'une manière générale déclarés favorables à une division par unités linguistiques et géographiques et l'on a estimé que la Commission permanente qu'il était envisagé de créer pourrait étudier ce problème et faire des propositions.

Un projet de résolution sur les réunions régionales a été proposé à la Conférence qui l'a adopté en tant que résolution 7.

En ce qui concerne le point 12, f, de l'ordre du jour, intitulé "Traitement à appliquer aux noms des détails topographiques qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté", la Commission a tout d'abord examiné le cas particulier des eaux internationales: il arrive que les détails portent un nom différent sur les cartes établies par divers organismes. Des organismes différents peuvent également avoir une conception différente de l'étendue des détails topographiques, et les termes génériques employés pour décrire la topographie sous-marine varient également.

Prenant la parole sur l'invitation du Président, le représentant du BHI a signalé que les noms figurant sur la série de 24 cartes au 1/10 000 000 de la Carte générale bathymétrique des océans avaient été examinés par le Comité Matsuzaki qui avait recommandé l'emploi de noms normalisés (transcrits selon le système français) pour toutes les mentions principales. Sur 64 pays membres du BHI ou de l'Association internationale

d'océanographie physique (AIOP), 32 avaient répondu aux questionnaires à la suite desquels ces recommandations avaient été formulées. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a dit que son pays ne transcrivait pas en français les noms anglais ou les noms qui ont une forme anglaise consacrée comme le faisait le Comité de la Carte générale bathymétrique des océans; pour les noms empruntés à d'autres langues, l'élément spécifique était conservé, mais un générique anglais était substitué à l'élément générique original — par exemple, "Gora Baranov" devenait "Boranov Seamount".

D'après la Convention sur le plateau continental⁷ adoptée en 1958 par la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, les eaux recouvrant le plateau continental depuis la limite extérieure des eaux territoriales (généralement 3, 6 ou 12 milles à partir de la côte) jusqu'à l'isobathe de 200 mètres restent des eaux internationales. Il n'était cependant pas impossible que tout pays exerçant son droit d'exploiter commercialement les ressources naturelles du plateau continental au-delà de ses eaux territoriales devienne *de facto* le créateur et le conservateur des noms de la zone considérée.

Il a été convenu que la Commission permanente dont la création était envisagée devrait prendre en considération les travaux déjà accomplis par divers organismes internationaux tels que le BHI, la Commission océanographique intergouvernementale et l'Association internationale d'océanographie physique sur la normalisation des noms concernant les eaux internationales et la préparation d'un glossaire normalisé de physiographie marine, et prendre diverses autres mesures dans ce domaine.

Un groupe de travail a été constitué pour préparer à ce sujet un projet de résolution qui a été adopté par la Conférence en tant que résolution 8 B.

La Commission s'est également occupée des détails topographiques non océaniques. L'Antarctique a été mentionné en tant que région où les mêmes détails topographiques portaient des noms divers et où leurs limites étaient incertaines, principalement en raison des retards enregistrés dans la publication des cartes des régions nouvellement explorées. Les membres du Comité spécial pour les recherches antarctiques (SCAR) du Conseil international des unions scientifiques s'efforçaient d'éliminer les noms multiples. Le Danube était un exemple bien connu en matière de noms multiples, ayant au moins sept noms différents dans diverses langues; les pays de langue allemande l'appelaient toujours Donau, et les pays de langue anglaise Danube. Il fallait décider, par exemple, de la forme qui devraient utiliser les Nations Unies qui n'avaient pas d'usage conventionnel pour le moment.

On a appelé l'attention sur l'article 11 des spécifications de la Carte internationale du monde au millionième⁸ dans lequel il est recommandé que les noms des caractéristiques internationales soient conformes à l'usage du pays éditeur. Ceci résolvait le problème dans le cas d'un organisme national pour lequel un usage

⁷ Voir Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 499, n° 7302.

⁸ Voir *Conférence technique des Nations Unies sur la carte internationale du monde au millionième*, vol. 2 (publication des Nations Unies, numéro de vente: 63.I.20), p. 16 et 17.

existait déjà, mais non dans celui d'une institution internationale ou autre pour laquelle il n'en existait pas. L'utilisation d'une langue internationale comme l'espéranto n'a pas été retenue par la Commission, non plus qu'une proposition tendant à numéroter les détails portés sur une carte, les numéros renvoyant à une liste marginale de noms en diverses langues. De l'avis de la Commission, les cartes bilingues n'avaient pas eu beaucoup de succès.

On a estimé que les conférences ou commissions régionales ou sous-régionales pourraient établir pour l'usage international des formes uniques normalisées pour les détails topographiques relevant de la souveraineté de plus d'un pays; un organisme international pourrait alors, selon l'exemple du BHI, dresser une

liste normalisée de tous les noms sur une carte du monde à échelle réduite (1/10 000 000 ou 1/5 000 000 ou 1/2 500 000). La proposition du Président tendant à laisser à la future Commission permanente le soin d'examiner ce problème a été approuvée.

Un projet de résolution général sur le traitement à appliquer aux noms des détails topographiques qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté a été proposé à la Conférence, qui l'a adopté en tant que résolution 8 A.

La Commission n'a pas examiné le point 12, b, de l'ordre du jour, intitulé "Mesures à prendre en vue de la normalisation internationale"; cette question a été examinée par la Conférence à sa huitième séance plénière.

III. — RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE

1. — Commission permanente d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques

La Conférence,

Reconnaissant combien il importe que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres de ses institutions spécialisées et d'autres organisations internationales intéressées fassent un effort constant pour faire progresser la normalisation des noms géographiques,

Considérant que les Nations Unies disposent des moyens les plus appropriés pour faciliter cet effort,

Recommande au Conseil économique et social la création d'une Commission permanente des Nations Unies pour les noms géographiques, composée d'experts et chargée d'assurer en permanence la coordination et la liaison entre les nations en vue de faire progresser la normalisation des noms géographiques et d'encourager la formation et les travaux de groupes régionaux;

Recommande en outre au Conseil que la composition de la Commission permanente d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques soit établie sur une base géographique et linguistique, que la Commission soit assistée dans ses travaux par un secrétariat rattaché aux Nations Unies et qu'elle se réunisse annuellement, à partir de 1968, aux frais des gouvernements qui y seront représentés;

Demande que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies continue à assumer le rôle d'organisme centralisateur en ce qui concerne les noms géographiques:

a) En recueillant des renseignements sur les procédures techniques et les nomenclatures;

b) En rassemblant des données sur les techniques et systèmes employés par les pays pour la translittération et la transcription des noms géographiques;

c) En communiquant à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées tous renseignements sur les travaux de la Commission permanente d'experts pour les noms géographiques, ainsi que sur les travaux des Etats Membres qui auront été portés à la connaissance de l'Organisation des Nations Unies, en utilisant, si possible, les péri-

diques publiés par les Nations Unies et les autres moyens de communication disponibles.

2. — Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

La Conférence,

Notant l'importance de la normalisation des noms géographiques et le grand intérêt que portent à cette question les nombreux participants à la Conférence, représentant des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et membres d'institutions spécialisées, ainsi que des organisations internationales intéressées,

Appréciant le travail accompli par les participants à la présente Conférence,

Reconnaissant la nécessité de normaliser les noms géographiques à des fins à la fois nationales et internationales,

Recommande au Conseil économique et social que la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques se tienne au plus tard dans le courant du dernier trimestre de 1970.

3. — Exploitation automatique des données

La Conférence,

Constatant les progrès rapides accomplis dans l'exploitation automatique des données ainsi que l'évolution rapide enregistrée dans le domaine de la technique des ordinateurs,

Considérant l'utilité que présente l'application de ces auxiliaires techniques à des fins diverses dans le domaine des noms géographiques, notamment pour l'établissement de listes de noms géographiques constituant un répertoire constamment à jour des noms approuvés, pour le traitement de certains types particuliers de noms ou pour le classement des noms par catégories spéciales ou selon d'autres critères,

Notant qu'il est souhaitable que le problème des noms géographiques soit dûment pris en considération lors de la mise au point de l'équipement électronique et des modes d'utilisation de cet équipement,

1. *Recommande* que tous les Etats Membres qui ont déjà entrepris des programmes d'exploitation automatique des données, ou qui ont participé à des discussions sur l'exploitation automatique des données, soient priés de procéder à des échanges de renseignements, ce pour quoi il serait utile qu'ils soumettent leurs rapports dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies;

2. *Recommande en outre* que les toponymistes organisent et entretiennent des consultations régulières avec les spécialistes de l'équipement électronique et que les résultats de ces consultations soient communiqués rapidement aux organismes responsables des noms géographiques dans les divers Etats Membres;

3. *Demande* que la Section de la cartographie du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies joue le rôle de centre de documentation où les renseignements et documents relatifs à l'exploitation automatique des données pourront être rassemblés et diffusés;

4. *Demande en outre* au Secrétaire général d'aider à mettre au point des normes internationales en ce qui concerne les systèmes de codification géographique, ainsi que des directives relatives aux méthodes à suivre.

4. — Normalisation nationale

La Conférence,

Reconnaissant que la normalisation nationale des noms géographiques présente pour les diverses nations des avantages économiques et pratiques,

Reconnaissant également que la normalisation nationale des noms géographiques par toutes les nations est la condition préliminaire de toute normalisation internationale,

1. *Demande* que les recommandations ci-après, relatives à la normalisation nationale des noms géographiques, soient examinées par les autorités compétentes des Nations Unies;

2. *Demande instamment* que ces recommandations soient transmises à tous les Etats Membres et aux organisations internationales intéressées, pour examen et application éventuelle.

RECOMMANDATION A. — ORGANISME NATIONAL CHARGÉ DES NOMS GÉOGRAPHIQUES

A titre de première mesure en vue de la normalisation internationale des noms géographiques, chaque pays devrait se doter d'un organisme national des noms géographiques:

- a) Consistant en un organe permanent ou en un groupe coordonné d'organes ayant des attributions et des instructions nettement définies en ce qui concerne la normalisation des noms géographiques et l'établissement des principes applicables à la normalisation des noms à l'intérieur du pays;
- b) Ayant un statut, une composition, des fonctions et des méthodes qui
 - i) Soient compatibles avec la structure des pouvoirs publics du pays;
 - ii) Offrent les plus grandes chances de succès

au programme national de normalisation des noms géographiques;

- iii) Lui permettent de créer, selon qu'il conviendra, des comités régionaux ou locaux chargés d'une zone ou d'une langue;
- iv) L'amènent à se préoccuper des effets de ses décisions sur les services de l'Etat, les organisations privées et autres groupes et à concilier dans toute la mesure possible les intérêts de ces éléments avec l'intérêt durable de l'ensemble du pays;
- v) Lui fassent tirer pleinement parti des services de topographes, cartographes, géographes, linguistes et tous autres experts qui peuvent l'aider à s'acquitter de ses tâches avec efficacité;
- vi) Lui permettent d'employer des méthodes d'enregistrement et de publication facilitant la diffusion rapide et étendue, à l'échelle nationale aussi bien qu'internationale, de renseignements sur les noms qu'il aura normalisés.

Il est recommandé que les pays qui n'ont pas encore commencé à normaliser leurs noms géographiques à l'échelle nationale exercent dès maintenant cette prérogative.

Il est recommandé en outre que chaque organisme national des noms géographiques informe le service approprié de l'Organisation des Nations Unies de sa composition et de ses fonctions, ainsi que de l'adresse de son secrétaire.

RECOMMANDATION B. — RECHERCHE DE DONNÉES SUR LES NOMS GÉOGRAPHIQUES

Pour chacun des noms géographiques à normaliser il est recommandé:

- a) De faire des recherches aussi complètes que possible sur le terrain et au bureau, afin de se documenter sur les points suivants:
 - i) Forme écrite et forme parlée du nom et sa signification pour la population locale;
 - ii) Graphie utilisée dans les documents cadastraux et les registres fonciers;
 - iii) Graphie utilisée sur les cartes modernes et les cartes anciennes et dans d'autres sources historiques;
 - iv) Graphie utilisée dans les rapports de recensement, les nomenclatures et autres documents pertinents dignes d'être pris en considération;
 - v) Graphie utilisée par d'autres services administratifs et techniques locaux;
- b) D'enregistrer sur magnétophone la prononciation locale du nom et de la consigner par écrit à l'aide de la notation phonétique approuvée par l'organisme national chargé des noms géographiques;
- c) De déterminer et de noter aussi exactement que possible la nature, l'étendue et la position du détail topographique désigné — à ce propos, il convient de noter que les photographies aériennes peuvent fournir d'utiles renseignements complémentaires — et de définir clairement le sens des termes génériques employés localement;

- d) De consulter si possible, à chaque enquête, au moins deux sources locales indépendantes.

Il est en outre recommandé que le personnel chargé de recueillir des données sur les noms géographiques ait une formation qui le rende apte à distinguer et à étudier les problèmes linguistiques (système phonétique, structure grammaticale et orthographe), les phénomènes géographiques et les problèmes de terminologie qu'il risque de rencontrer.

RECOMMANDATION C. — PRINCIPES À APPLIQUER POUR LE TRAITEMENT DES NOMS GÉOGRAPHIQUES AU BUREAU

Il est recommandé que chacun des organismes nationaux chargés des noms géographiques élabore, adopte et définisse les principes directeurs et les pratiques qu'il appliquera normalement en s'acquittant de sa tâche.

Ces principes et pratiques doivent porter sur :

- a) La procédure à suivre pour soumettre audit organisme des propositions relatives à l'adoption de noms nouveaux ou à la modification de noms existants ;
- b) Les éléments dont l'organisme tiendra compte en examinant les propositions en question, par exemple :
 - i) L'usage courant ;
 - ii) Les données historiques ;
 - iii) Le traitement dans les régions multilingues et dans les langues non écrites ;
 - iv) La mesure dans laquelle il convient d'éviter les noms hybrides ;
 - v) La nécessité de ne pas affecter du même nom des détails topographiques différents ;
 - vi) La nécessité d'éviter de donner plusieurs noms au même détail topographique ;
 - vii) La détermination exacte du champ d'application de chaque nom géographique, y compris l'appellation de l'ensemble et des différentes parties des éléments topographiques importants ;
 - viii) L'élimination des noms indésirables ou choquants.
- c) Les règles appliquées par l'organisme en question pour la graphie des noms géographiques ;
- d) Les voies par lesquelles toutes les parties intéressées peuvent exprimer leur point de vue sur une proposition relative à un nom géographique avant décision par l'organisme responsable ;
- e) La procédure officielle suivie pour promulguer les décisions de l'organisme responsable et pour faire en sorte que ce soient les noms normalisés qui figurent sur les cartes nationales.

Pour l'élaboration de ces principes, il est recommandé :

1. Que les modifications inutiles de noms géographiques soient évitées ;
2. Que la graphie des noms géographiques corresponde autant que possible à la pratique orthographique courante du pays intéressé, compte dûment tenu des formes dialectales ;
3. Que le traitement systématique des noms n'ait pas pour effet de supprimer des éléments importants ;

4. Que, lorsqu'il existe des variantes grammaticales d'un même nom, l'organisme national chargé des noms géographiques envisage de choisir l'une de ces variantes comme nom normalisé (pour les noms qui se déclinent ce sera normalement le nominatif) ;

5. Que, dans tous les pays dont la langue comprend des noms géographiques comportant un article défini, l'organisme national chargé des noms géographiques détermine quels sont les noms exigeant l'article défini et les normalise en conséquence. Dans les langues où il existe pour tous les noms ou pour la plupart des noms une forme définie et une forme indéfinie, il est recommandé de choisir systématiquement l'une ou l'autre forme aux fins de normalisation ;

6. Que tous les pays établissent des normes pour l'emploi des abréviations qui serviront à désigner des éléments de leurs noms géographiques ;

7. Que dans chaque pays un système soit mis au point pour le traitement des noms composés.

Il est en outre recommandé que l'organisme responsable des noms géographiques donne une publicité adéquate à ces principes et pratiques.

RECOMMANDATION D. — RÉGIONS MULTILINGUES

Dans les pays où il existe plus d'une langue, il est recommandé que l'organisme national responsable :

- a) Détermine les noms géographiques dans chacune des langues officielles, et dans les autres langues selon qu'il conviendra ;
- b) Indique clairement si les noms officiellement reconnus sont tous équivalents ou si tel ou tel nom a préséance sur les autres ;
- c) Publie ces noms officiellement reconnus dans des cartes et des nomenclatures.

RECOMMANDATION E. — NOMENCLATURES NATIONALES

Il est recommandé que chacun des organismes nationaux chargés des noms géographiques établisse et tienne constamment à jour des nomenclatures appropriées de tous les noms géographiques qu'il aura normalisés.

Il est recommandé en outre que chaque nomenclature contienne au minimum, en plus des noms normalisés, les renseignements nécessaires pour situer et identifier convenablement les détails topographiques désignés.

En particulier il est recommandé :

- a) D'y indiquer le type de détail topographique auquel le nom en question s'applique ;
- b) D'y donner une description précise de l'emplacement de chaque détail topographique désigné et d'en indiquer l'étendue, y compris si possible la position par rapport à un point de référence ;
- c) D'y définir aussi le nom des divers éléments des détails topographiques naturels par rapport à l'ensemble et le nom des détails topographiques étendus, le cas échéant, par rapport à leurs divers éléments ;
- d) D'y fournir tous les renseignements jugés nécessaires sur les zones administratives ou régionales et, si possible, de renvoyer à une carte dans laquelle figurent les détails considérés ;

- e) D'y indiquer tous les noms officiellement normalisés pour un détail topographique, s'il y a plus d'un nom, ainsi que les noms précédemment utilisés pour le même détail.

Lorsque les autorités nationales le jugent possible sur le plan technique comme sur le plan économique, elles peuvent donner dans les nomenclatures divers renseignements sur les noms géographiques — genre, nombre, forme définie ou indéfinie, place de l'accent tonique, ton et prononciation selon le système de l'Association phonétique internationale — ainsi que tous autres renseignements linguistiques propres à faire mieux comprendre les noms et à en faciliter l'emploi sur le plan national aussi bien qu'international.

5. — Echange de renseignements et de bibliographies

La Conférence,

Vu la masse énorme de noms géographiques qui existe pour l'ensemble du monde et la grande diversité des programmes nationaux de nomenclature géographique,

Considérant les avantages que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et membres de ses institutions spécialisées auraient à échanger des renseignements concernant à la fois le renforcement de leurs propres programmes de normalisation et l'encouragement de la normalisation internationale des noms géographiques,

Recommande que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies continue à servir de centre de documentation offrant la possibilité de rassembler et de diffuser des renseignements, de préparer et de distribuer des bibliographies et de prendre des dispositions en vue d'organiser des échanges directs entre les Etats Membres.

6. — Assistance technique

La Conférence,

Notant le rôle important que l'assistance technique des Nations Unies a joué et continue de jouer dans le domaine de la cartographie,

Reconnaissant la contribution que l'Organisation des Nations Unies a apportée et continue d'apporter dans ce domaine,

1. *Recommande* que, dans tous les cas où des experts de l'assistance technique ont à s'occuper de levés topographiques et de cartographie, ils accordent l'attention voulue à la normalisation des noms géographiques;

2. *Recommande en outre* que les divers pays ou groupes de pays appartenant à une même région ou ayant des intérêts communs soient encouragés à demander, en cas de besoin, l'assistance technique qu'ils jugent importante pour la réalisation de leur programme de travail sur la normalisation des noms géographiques, assistance qui pourra consister à former leur personnel, à mettre des consultants à leur disposition et/ou à leur fournir de la documentation et des renseignements techniques.

7. — Réunions régionales

La Conférence,

Reconnaissant le succès des conférences cartographiques régionales organisées sur l'initiative de l'Organisation des Nations Unies et le rôle qu'elles ont joué dans la convocation de la présente Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques,

Recommande:

a) Que des conférences régionales et sous-régionales soient organisées à des intervalles appropriés pour examiner les problèmes communs que posent les noms géographiques et pour promouvoir la normalisation de ces noms;

b) Que les groupes de nations ayant des intérêts et des problèmes communs soient encouragés à organiser des réunions de leur propre initiative et à rendre compte aux conférences sous-régionales ou régionales appropriées, ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies, des progrès accomplis.

8. — Traitement à appliquer aux noms des détails topographiques qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté

A. — GÉNÉRALITÉS

La Conférence,

Constatant que certains détails topographiques communs à deux ou plusieurs pays, ou s'étendant au-delà de leurs frontières, sont parfois désignés par plusieurs noms,

Constatant en outre que les divers noms de certains détails topographiques de cette nature n'ont pas toujours la même application ou la même portée,

1. *Estime* qu'il est préférable de décider, dans tous les cas où cela est possible, d'une appellation commune ou d'une application commune, dans l'intérêt de la normalisation internationale;

2. *Recommande* que les organismes chargés des noms géographiques dans les pays intéressés s'efforcent de parvenir à un accord au sujet de ces appellations ou applications divergentes.

B. — DÉTAILS TOPOGRAPHIQUES MARITIMES ET SOUS-MARINS

La Conférence,

Ayant examiné certains des problèmes découlant du manque de normalisation internationale des noms de détails topographiques maritimes et sous-marins,

Reconnaissant la nécessité de normaliser à l'échelle internationale les noms des détails topographiques océaniques ou sous-marins afin de promouvoir la sécurité de la navigation et de faciliter l'échange de données scientifiques océanographiques,

Notant que la Commission océanographique intergouvernementale (COI), le Bureau hydrographique international (BHI), l'Association internationale d'océanographie physique (AIOP) et les Etats Membres ont déjà pris d'utiles mesures initiales pour normaliser la nomenclature des détails hydrographiques et sous-

marins ainsi que les noms géographiques de certains de ces détails,

1. *Recommande* que la Commission permanente d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, qu'il est envisagé de créer :

a) Obtienne de la Commission océanographique intergouvernementale (COI), du Bureau hydrographique international (BHI) et de l'Association internationale d'océanographie physique (AIOP) tous renseignements sur les travaux déjà accomplis par ces organisations ;

b) Mette en place le mécanisme nécessaire pour l'établissement, l'adoption et la distribution, par les Nations Unies, d'une liste des termes et définitions sur lesquels l'accord s'est fait pour la nomenclature des détails topographiques maritimes et sous-marins, et d'une liste initiale de noms géographiques recommandés pour les détails topographiques qui n'ont pas encore de nom ;

c) Mette au point les méthodes à appliquer pour la normalisation internationale des noms qui seront attribués à l'avenir aux nouveaux détails topographiques sous-marins qui seront découverts, définis et identifiés ;

d) Continue de consulter la COI, le BHI, l'AIOP et les autres organismes compétents et d'utiliser selon qu'il conviendra les moyens offerts par ces organismes, afin de promouvoir la réalisation des objectifs des Nations Unies en matière de normalisation internationale des noms de détails topographiques maritimes et sous-marins.

2. *Recommande en outre* que copie de la présente résolution soit immédiatement communiquée à la COI, au BHI et à l'AIOP.

9. — Système unique de latinisation

La Conférence,

Considérant les doubles emplois et la confusion qui résultent de l'existence de systèmes différents de latinisation fondés sur la structure phonétique des langues dans lesquelles la transcription s'effectue,

1. *Recommande* que l'on s'efforce d'aboutir à un accord sur un système unique de latinisation, fondé sur des principes scientifiques, pour chaque alphabet ou système d'écriture non latin, aux fins d'application internationale ;

2. *Recommande en outre* qu'un groupe de travail spécial, réuni sous la responsabilité de la future Commission permanente d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, concentre son attention sur ce sujet en vue de faire une étude comparative des divers systèmes de latinisation et d'analyser leurs avantages et leurs inconvénients en tant qu'instruments de normalisation des noms géographiques ;

3. *Recommande enfin* que ce groupe de travail spécial examine les vues exprimées par les divers organismes internationaux et nationaux et recherche les moyens d'aboutir aussi rapidement que possible à l'adoption d'un système unique de latinisation à partir de chaque alphabet ou système d'écriture non latin, aux fins d'application internationale.

10. — Accents et signes diacritiques qui accompagnent les lettres latines

La Conférence,

Reconnaissant que les accents et signes diacritiques qui accompagnent les lettres latines dans de nombreuses langues font partie intégrante de la graphie de ces langues, dont elles expriment des caractéristiques essentielles telles que l'accent tonique, la longueur et le degré d'ouverture des voyelles, ainsi que d'autres aspects importants de la prononciation et de la signification ;

Recommande que dans l'usage international les noms géographiques officiellement écrits en caractères latins par les pays en question ne soient en aucun cas modifiés et qu'ils conservent tous leurs signes distinctifs, même s'ils sont écrits en lettres majuscules et surtout dans ce cas.

11. — Accents et signes diacritiques qui accompagnent les lettres arabes

La Conférence,

Reconnaissant que la pratique moderne veut que les noms géographiques arabes soient transcrits d'après la forme officielle, c'est-à-dire classique,

Recommande que les pays arabes fournissent aussitôt que possible des renseignements complets sur tous leurs noms géographiques, et notamment qu'ils indiquent toutes les voyelles et notent les consonnes jézmeés et les consonnes géminées en employant les signes diacritiques arabes tels que les points-voyelles, le *chadda*, le *hamza* et le *soukoun*.

12. — Latinisation des noms géographiques arabes

La Conférence,

Notant le système actuellement employé pour la translittération en caractères latins des noms figurant sur les cartes officielles latinisées de certains pays de langue arabe comme l'Arabie saoudite et la Libye,

Notant en outre le système différent de latinisation qui est employé dans les cartes actuelles d'autres pays de langue arabe comme le Liban et la Syrie,

Reconnaissant que les systèmes utilisés dans les autres pays de langue arabe sont très variés,

Recommande que les pays de langue arabe qui ont l'intention d'établir à des fins officielles des cartes ou des nomenclatures latinisées recherchent la possibilité de s'entendre sur un système unique de latinisation des noms géographiques arabes à des fins officielles dans tous les pays de langue arabe, ou bien, s'il se révèle impossible de s'entendre sur un système unique de latinisation, qu'ils envisagent d'employer deux systèmes seulement, l'un basé sur le système français de translittération et le second sur le système anglais.

13. — Latinisation des noms géographiques iraniens

La Conférence,

Notant que l'Iran a officiellement adopté et utilisé depuis de nombreuses années un système de latinisation

des noms géographiques iraniens écrits en caractères persans,

Notant en outre que ce système est conforme aux principes linguistiques scientifiques concernant le passage d'un système d'écriture à un autre,

Recommande que le système exposé par le Gouvernement iranien dans la publication intitulée *Transliteration of Farsi Geographic Names to Latin-Alphabet* (septembre 1966) soit adopté en tant que système international pour la latinisation des noms géographiques iraniens écrits en caractères persans.

14. — Latinisation des noms géographiques thaïs

La Conférence,

Reconnaissant le système général modifié qui est actuellement employé officiellement pour la transcription des noms géographiques thaïs en caractères latins,

Notant que ce système est appliqué pour la carte officielle bilingue de la Thaïlande,

Notant en outre qu'il n'y a pas de système concurrent pour la latinisation du thaï,

Recommande l'adoption du système général modifié de l'Institut royal de Thaïlande⁹ comme système international de latinisation des noms géographiques thaïs.

15. — Latinisation des noms géographiques chinois

La Conférence,

Reconnaissant la complexité extrême des problèmes liés à la transcription des idéogrammes chinois en caractères latins;

Reconnaissant en outre la nécessité d'adopter un système unique pour la latinisation des noms géographiques chinois,

1. *Recommande* d'appeler l'attention de la Commission permanente d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, que l'on envisage de créer, sur le système de latinisation actuellement employé par le Gouvernement chinois pour la transcription en caractères latins des noms figurant sur ses cartes, ouvrages et autres documents officiels afin qu'elle puisse le comparer à d'autres systèmes de latinisation;

2. *Recommande en outre* que la future Commission permanente d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques envisage la possibilité d'accepter ce système en tant que système type pour la transcription en caractères latins des noms géographiques chinois.

16. — Transcription des noms géographiques empruntés à des langues non écrites

La Conférence,

Reconnaissant les nombreux problèmes qui résultent de ce que de nombreuses langues du monde n'ont pas de système d'écriture,

Reconnaissant en outre la nécessité de transcrire aussi scientifiquement que possible dans un système d'écriture approprié les noms employés dans ces langues,

⁹ Voir "Systèmes d'écriture: transposition des noms du système d'écriture thaï dans le système latin" (E/CONF.53/L.20).

Recommande que, pour la transcription des noms géographiques employés dans des langues non écrites, on utilise les méthodes ci-après, citées par ordre de préférence :

a) Transcription dans un système de notation phonémique;

b) Transcription dans l'alphabet de l'Association phonétique internationale (API) :

i) En cas de besoin, on transcrit avec précision la prononciation du nom géographique afin d'enregistrer aussi précisément que possible toutes les caractéristiques phonétiques de chaque nom;

ii) Dans les circonstances normales, on procédera à une transcription plus large du nom dans l'alphabet de l'API;

iii) La graphie définitive du nom géographique se fera dans un alphabet ou système d'écriture conventionnel approprié, de manière à rendre aussi exactement que possible le son représenté par la transcription dans l'alphabet de l'API;

c) Transcription dans l'alphabet d'une langue apparentée qui en possède un;

d) Transcription directe dans un alphabet ou système d'écriture conventionnel, si possible par une personne connaissant bien la langue à partir de laquelle la transcription est faite; lorsque la personne qui procède à la transcription ne connaît pas cette langue, elle recueillera autant de renseignements que possible de façon qu'on puisse déterminer si la graphie définitive est exacte.

17. — Translittération de l'amharique en caractères latins

La Conférence,

Reconnaissant la nécessité d'adopter un système unique pour la translittération de l'amharique en caractères latins,

Recommande que le système de translittération de l'amharique en anglais, qui sera adopté par l'organisme national éthiopien chargé des noms géographiques, soit pris en considération par la future Commission permanente d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques en vue de son acceptation en tant que système international type pour la translittération des noms géographiques éthiopiens en caractères latins.

18. — Transcription des noms géographiques africains

La Conférence,

Reconnaissant qu'il existe en Afrique un grand nombre de langues non écrites pour lesquelles la transcription des noms géographiques dans l'alphabet latin soulève des problèmes très complexes,

Notant que l'on emploie le plus souvent les alphabets français et anglais pour transcrire les noms géographiques utilisés dans ces langues,

1. *Appelle l'attention* de la future Commission permanente d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur le caractère particulier de ces problèmes;

2. *Prie* la future Commission d'accorder une attention spéciale à ces problèmes en vue d'aboutir à la transcription exacte des sons en utilisant la graphie française ou anglaise suivant la région linguistique considérée.

19. — Termes géographiques

La Conférence,

Reconnaissant l'importance des termes géographiques employés dans une région donnée,

Demande instamment que les organismes nationaux des noms géographiques prennent complètement et dûment en considération les recommandations qui suivent.

RECOMMANDATION A. — ÉTUDE DE LA NATURE DES ENTITÉS GÉOGRAPHIQUES

Il est recommandé d'entreprendre une étude sur la nature des entités géographiques qui portent un nom dans une région donnée, ainsi que sur les divers sens des mots employés pour désigner ces entités.

Ces études pourront mettre en évidence des faits importants qui permettront de mieux comprendre ce que sont les entités géographiques désignées. Elles pourront aussi faire apparaître les insuffisances des dictionnaires ordinaires à cet égard.

RECOMMANDATION B. — GLOSSAIRES

Il est recommandé de faire figurer dans les nomenclatures nationales un glossaire qui ne sera pas nécessairement publié dans le même volume.

RECOMMANDATION C. — DÉFINITION DE L'EXPRESSION "TERME GÉNÉRIQUE"

Il est recommandé d'adopter la définition suivante :

Terme générique : Terme faisant partie d'un nom géographique, indiquant la nature de l'entité désignée et ayant le même sens dans l'usage local courant.

RECOMMANDATION D. — DÉFINITION DU TERME "GLOSSAIRE"

Il est recommandé d'adopter la définition suivante :

Glossaire : Liste de termes génériques avec leur sens dans les noms géographiques.

20. — Revision de la recommandation VII du Groupe d'experts des noms géographiques

La Conférence,

Ayant examiné la recommandation VII du Groupe d'experts des noms géographiques¹⁰,

1. *Propose* de remplacer le texte de cette recommandation par le suivant :

"Il est recommandé aux pays de structure ethnique et linguistique complexe qui ne l'ont pas encore fait d'étudier et de tenter de résoudre les problèmes que pose l'existence sur leur territoire de noms géographiques qui appartiennent à des langues non écrites ou à des langues des minorités (écrites ou non) ou à des dialectes de la langue principale. La solution des problèmes que pose l'existence des noms appartenant à des langues non écrites ou à des dialectes de la langue principale risquant de présenter de très grosses difficultés, les pays intéressés pourraient collaborer et utiliser avec profit l'expérience acquise par d'autres pays aux prises avec des problèmes analogues, pour rechercher des solutions qui répondent à leurs besoins.

"Pour noter les noms provenant des langues non écrites, deux étapes sont nécessaires. La première consiste, pour recueillir les noms tels qu'ils sont prononcés, à mettre au point une notation univoque des phonèmes de chaque langue. Ou bien, quand il existe un alphabet phonétique adaptable à un certain nombre de langues non écrites, comme par exemple l'alphabet africain international, il peut y avoir avantage à l'utiliser. La deuxième étape consiste à fixer la graphie définitive des noms en établissant une correspondance régulière entre la notation phonémique ou l'alphabet phonétique utilisé et le système d'écriture de la langue principale du pays considéré.

"Il est recommandé, pour les noms qui appartiennent à des langues utilisant des systèmes d'écriture différents, de recourir systématiquement à la translittération ou à la transcription suivant le cas."

2. *Recommande* que la future Commission permanente d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques poursuive l'examen de cette question.

¹⁰ Voir *La cartographie mondiale, vol. VII* (publication des Nations Unies, numéro de vente : 62.I.25), p. 15 et 16.

ANNEXES

Annexe I

LISTE DES PARTICIPANTS

A. — Gouvernements

ARGENTINE

Représentant

M. Osvaldo G. Garcia Piñeiro, conseiller d'ambassade, Genève, Suisse

AUSTRALIE

Représentant

M. B. P. Lambert, Director of National Mapping, Department of National Development

AUTRICHE

Représentant

M. Josef Breu, chef du Département géographique, Institut autrichien pour l'Europe de l'Est et du Sud-Est

BELGIQUE

Représentant

M. H. J. van de Wijer, membre de la Commission royale de toponymie et dialectologie

Suppléant

M. J. H. Herbillon, membre de la Commission royale de toponymie et dialectologie

BULGARIE

Représentant

M. Benjamin Cohen, président du Conseil pour l'orthographe et la transcription de noms géographiques de la République populaire de Bulgarie

CAMBODGE

Représentant

M. Teao Sunthan, directeur du Service géographique national

Suppléant

M. Ek Siphén, chef du bureau d'astronomie et de géodésie

CAMEROUN

Représentant

M. B. P. M. Marty, directeur du Centre cartographique de l'Institut géographique national à Yaoundé

CANADA

Représentant

M. Jean-Paul Drolet, président, Comité permanent canadien des noms géographiques, Ottawa

Suppléants

Dr J. K. Fraser, Executive Secretary, Canadian Permanent Committee on Geographical Names

M. Jean Poirier, secrétaire de la Commission de géographie de Québec (Comité permanent canadien des noms géographiques)

M. Eric J. Holmgren, Secretary of the Geographical Board of Alberta (Canadian Permanent Committee on Geographical Names)

M. Richard McKinnon, premier secrétaire, Mission permanente du Canada auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

CHILI

Observateur

M. German Carrasco, conseiller, Mission permanente du Chili auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

CHINE

Représentant

M. Sun Tang-yueh, directeur, Institut de géographie, Collège de culture chinoise

Suppléants

M. Peter B. T. Chang, conseiller, Mission permanente de la République de Chine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

M. Chang Wei-i, directeur adjoint, Département de l'administration des terres, Ministère de l'intérieur

M. Chang Chih-sheng, ingénieur topographe, Service topographique

CHYPRE

Représentant

M. Menelaos N. Christodoulou, Centre de la recherche scientifique de Chypre

Observateur

M. R. G. Chaillon, Bureau du Consul général de Chypre à Genève

CONGO (République démocratique du)

Représentant

M. Augustin Kengebele, directeur de l'Institut géographique du Congo

DANEMARK

Représentant

M. Einar A. Andersen, directeur, Institut royal de géodésie du Danemark, professeur de géodésie, Université de Copenhague, membre de l'Académie royale des sciences et des lettres du Danemark

EQUATEUR

Représentant

M. José R. Martinez Cobo, ambassadeur, Mission permanente de l'Equateur auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

ESPAGNE

Représentant

M. Angel Pérez Galino, secrétaire du Conseil géographique supérieur

Suppléant

M. José Corderas Descarrega, secrétaire de la Commission de toponymie

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Représentant

M. Meredith F. Burrill, Director, Office of Geography, Department of the Interior

Suppléant

Dr G. Etzel Percy, The Geographer, Department of State
Conseillers

M. Loren A. Bloom, Technical Manager, Product Requirements Office, Directorate for Mapping, Charting and Geodesy, Department of Defense

M. John Mutziger, Office of Geography, Department of the Interior

M. Charles D. Rouse, Naval Oceanographic Office, Department of the Navy

ETHIOPIE

Représentant

M. Demissew Assaye, Institut impérial de cartographie et de géographie d'Ethiopie

Suppléant

M. Hailu Emmanuel, Institut impérial de cartographie et de géographie d'Ethiopie

FINLANDE

Représentant

M. Veikko Nurmi, ingénieur en chef de l'Office topographique général de Finlande

Suppléants

M. Viljo Nissilä, directeur des archives des noms de localités

M. Kerkko Hakulinen, professeur adjoint de géographie, Université d'Helsinki

FRANCE

Représentant

M. François Nédélec, ingénieur en chef géographe, Institut géographique national

Suppléant

M. André Pégorier, ingénieur en chef géographe, Institut géographique national

GHANA

Représentant

M. E. A. Boateng, professeur de géographie, Université du Ghana

Suppléant

M. R. J. Simpson, ingénieur en chef topographe, Division de la topographie

GUATEMALA

Représentant

M. Francis Gall, chef du Département de géographie humaine de l'Institut géographique national, président de la Société de géographie et d'histoire du Guatemala

HONGRIE

Représentant

M. Ervin Földi, secrétaire du Comité des noms géographiques

IRAN

Représentant

Général Mahmoud Sadeghian, chef du service géographique de l'armée iranienne

Suppléants

M. Yahya Mayar Nawabi, professeur de philologie, Université de Téhéran

M. Kazem Vadiie, professeur de géographie, Université de Téhéran

M. Ahmad Mostofi, directeur de l'Institut et du Département de géographie de l'Université de Téhéran

ISRAËL

Représentant

M. Mordecai Kidron, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent d'Israël auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Suppléant

M. Joel Alon, deuxième secrétaire, Mission permanente d'Israël auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

KENYA

Représentant

M. John Loxton, directeur adjoint du service topographique, secrétaire du Comité permanent des noms géographiques

LIBAN

Représentant

M. Mohammed Z. Ayoubi, commandant inspecteur des travaux géographiques, président de la Commission de la toponymie

Suppléant

M. Albert Matta, chef du Service de documentation à la Direction des affaires géographiques

LIBÉRIA

Représentant

M. A. Momolu Massaquoi, directeur du bureau des ressources naturelles et de la topographie

Suppléant

M. A. E. Nyema Jones, chef du service des études géologiques, Bureau des ressources naturelles et de la topographie

LIBYE

Représentant

M. Mukhtar Mustafa Buru, maître de conférences, faculté des lettres, Université de Libye, Benghazi

LUXEMBOURG

Représentant

M. Albert J. P. Galles, sous-directeur de l'administration du cadastre et de la topographie

MADAGASCAR

Représentant

M. Solonavalona Andriamihaja, ingénieur principal géographe, directeur adjoint du Centre de l'Institut géographique national

Suppléant

M. Edmond Andrianarivo, ingénieur géographe, chef de la Section cartographique du Centre de l'Institut géographique national

MEXIQUE

Représentant

M. Guido Gomez de Silva, président de la Commission mexicaine des noms géographiques

MONACO

Représentant

M. Gabriel Ollivier, commissaire général au tourisme de Monaco

NORVÈGE

Représentant

M. Kristian Gleditsch, directeur du Service géographique de Norvège

Suppléants

M. Eyvind Fjeld Halvorsen, professeur, Université d'Oslo

M. Per Hovda, chef des archives des noms de localités de l'Université d'Oslo, président de l'Organisation chargée des noms géographiques de Norvège

PAKISTAN

Observateur

Dr Maqbool A. Bhatti, Mission permanente du Pakistan auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

PAYS-BAS

Représentant

M. Ferdinand J. Ormeling, professeur de géographie économique, Université d'Amsterdam, secrétaire-trésorier de l'Association géographique internationale

Suppléants

M. Henri Nellijs Dahlberg, principal de l'Ecole normale du Surinam, Paramaribo (Surinam)
Dr Dirk Peter Blok, directeur du Comité central de recherches sur la culture hollandaise

PÉROU

Observateur

M. Felipe Solari Swayne, Mission permanente du Pérou auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

POLOGNE

Représentant

M. Lech Ratajski, chef du Département de cartographie à l'Université de Varsovie et président de la Commission de normalisation des noms géographiques à l'Institut géographique de l'Académie des sciences de Pologne

PORTUGAL

Représentant

M. Julio Manuel Martins, directeur général de l'Institut géographique et cadastral à Lisbonne

Suppléant

M. José Farinha da Conceição, directeur du Centre de géographie d'outre-mer

RÉPUBLIQUE ARABE UNIE

Représentant

M. Omar Ali Amer, troisième secrétaire, Mission permanente de la République arabe unie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

RÉPUBLIQUE DU VIET-NAM

Représentant

M. Phan van Trink, troisième secrétaire à l'Office de l'Observateur permanent, Genève

Suppléant

M. Nguyen tu Kien, attaché à l'Office de l'Observateur permanent, Genève

ROUMANIE

Représentant

M. J. Pătrut

Suppléants

M. Alexandru Rosu, Comité géographique national
M. Costel Mitran, deuxième secrétaire, Mission permanente de la Roumanie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
M. Victor Siclea, maître de conférences à l'Université de Yassy

ROYAUME-UNI

Représentant

M. H. A. G. Lewis, Ministry of Defense

Suppléants

M. P. S. Falla, Foreign Office
M. P. J. M. Geelan, Secretary, Permanent Committee on Geographical Names for British official use
M. K. R. Shickle, Ministry of Defense

SAINT-SIÈGE

Représentant

Chanoine Gaston Polspoel, doyen de la faculté des sciences de l'Université de Louvain, Louvain (Belgique)

Suppléant

M. Gastone Imbrighi, professeur de géographie à l'Université d'Aquila, Aquila (Italie)

SÉNÉGAL

Représentant

M. Moustapha Sarr, directeur de l'aménagement du territoire

SUÈDE

Représentant

M. Sven-Eric Lindqvist, chef de division, Service national des études géographiques

SUISSE

Représentant

M. Ernest Spiess, directeur de l'Institut cartographique de l'Ecole polytechnique fédérale

Suppléants

M. Armin Bleuer, vice-directeur du Service topographique suisse
M. Ernest Schüle, rédacteur du "Glossaire des patois de la Suisse romande"

TCHÉCOSLOVAQUIE

Représentant

M. Ondřej Roubík, secrétaire du Comité de terminologie, Office central de géodésie et de cartographie

THAÏLANDE

Représentant

M. Banlang Khamasundara, chef du Service de cartographie, Département royal de topographie de Thaïlande

Suppléants

M. Bunsoem Thipphayathat, chef de la Section des noms géographiques, Service de cartographie, Département royal de topographie de Thaïlande
M. Pilandh Malakul, vice-directeur général, Département royal de l'irrigation

TURQUIE

Représentant

M. Ozdemir Benler, ambassadeur, Mission permanente de la Turquie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Suppléants

M. Metin Sirman, Mission permanente de Turquie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
M. Hasan Eren, professeur, Université d'Ankara

UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES

Représentant

M. A. N. Baranov, chef adjoint de l'Administration de géodésie et de cartographie

Suppléants

M. A. M. Komkov, professeur, Université d'Etat de Moscou
M. V. I. Koulikov, premier secrétaire, Ministère des affaires étrangères
M. G. F. Kouzmine, ingénieur, Service hydrographique de la marine
M^{me} I. P. Litvine, travailleur scientifique, Institut scientifique central de géodésie, topographie aérienne et cartographie
M. E. M. Murzaev, professeur de géographie, Institut géographique, Académie des sciences de l'URSS

URUGUAY

Représentant

M. Mateo Jorge Magariños de Mello, Mission permanente de l'Uruguay auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Suppléant

Mme María Elena Bidart de López, Mission permanente de l'Uruguay auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

VENEZUELA

Représentant

M. Heriberto Aponte, conseiller, Mission permanente du Venezuela auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

B. — Institutions spécialisées

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

M. Eero Kalkkinen, Division du bois FAO/CEE

UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Théodore Wettstein, Comité international d'enregistrement des fréquences

M. Alf. S. Winter-jensen, Secrétariat général

UNION POSTALE UNIVERSELLE

M. Zdeněk Čaha, directeur général adjoint

M. Sven Bäckström, conseiller adjoint, chef du Département de l'information et de la documentation

C. — Organisations intergouvernementales

BUREAU HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONAL

Capitaine Victor Antoine Moitoret, directeur

INSTITUT PANAMÉRICAIN DE GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

M. Meredith F. Burrill

D. — Organisations scientifiques internationales

ASSOCIATION CARTOGRAPHIQUE INTERNATIONALE

M. F. J. Ormeling

COMITÉ INTERNATIONAL DES SCIENCES ONOMASTIQUES

M. Van de Wijer, secrétaire général

COMITÉ SPÉCIAL POUR LES RECHERCHES ANTARCTIQUES DU CONSEIL INTERNATIONAL DES UNIONS SCIENTIFIQUES

M. B. P. Lambert

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

M^{me} Johanna Eggert

M. N. N. Chopra

M. W. H. Raby

UNION GÉODÉSIQUE ET GÉOPHYSIQUE INTERNATIONALE

M. E. Andersen

UNION GÉOGRAPHIQUE INTERNATIONALE

M. Hans H. Boesch, secrétaire général

E. — Secrétariat des Nations Unies

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

M. Vladimir Velebit (*Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe*)

M. Roberto Arce (*Représentant du Secrétaire général*)

M. Horacio Ureta (*Secrétaire exécutif*)

M. Chris N. Christopher, Section de la cartographie, Division des ressources et des transports (*Secrétaire exécutif adjoint*)

SERVICE DES CONFÉRENCES

M. M. Bahy El-Din Hefny, chef du Groupe de cartographie, Service des publications

Annexe II

ORDRE DU JOUR DE LA CONFÉRENCE

1. Ouverture de la Conférence.
2. Adoption du règlement intérieur.
3. Election du Bureau.
4. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
5. Adoption de l'ordre du jour.
6. Organisation des travaux.
7. Rapports des gouvernements sur les progrès accomplis dans la normalisation des noms géographiques.
8. Echange de données d'expérience concernant les problèmes énoncés dans le rapport du Groupe d'experts des noms géographiques*.
9. Normalisation nationale:
 - a) Recherche sur le terrain des données relatives aux noms géographiques;
 - b) Traitement des noms géographiques au bureau;
 - c) Décisions relatives aux régions multilingues;
 - d) Nomenclatures nationales;
 - e) Structure administrative des organismes nationaux qui s'occupent des noms géographiques;
 - f) Exploitation automatique des données.
10. Termes géographiques:
 - a) Termes génériques;
 - b) Catégories;
 - c) Glossaires;
 - d) Symbolisation.
11. Systèmes d'écritures:
 - a) Transposition des noms d'un système d'écriture dans un autre:
 - i) Dans l'alphabet latin;
 - ii) Dans d'autres systèmes d'écriture;
 - b) Graphie des noms empruntés à des langues non écrites.
12. Coopération internationale:
 - a) Création d'une commission permanente d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques;
 - b) Mesures à prendre en vue de la normalisation internationale;
 - c) Echange de renseignements;
 - d) Réunions régionales après la Conférence;
 - e) Assistance technique;
 - f) Traitement à appliquer aux noms des détails topographiques qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté;
 - g) Bibliographie.
13. Rapport de la Conférence.

* Voir *La cartographie mondiale*, vol. VII, p. 9 à 21 (publication des Nations Unies, numéro de vente: 62.I.25).

RÉUNION PRÉPARATOIRE EN VUE DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LA NORMALISATION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES : RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS DES NOMS GÉOGRAPHIQUES

MANDAT

1. Le Groupe d'experts des noms géographiques, constitué par le Secrétaire général en exécution de la résolution 715 A (XXVII) du Conseil économique et social, s'était précédemment réuni au Siège de l'Organisation des Nations Unies, en juin et juillet 1960, pour étudier les problèmes techniques de normalisation des noms géographiques dans chaque pays et l'intérêt qu'il y aurait à réunir une conférence internationale pour l'examen de cette question. Ses conclusions et recommandations ont été formulées dans son rapport au Conseil^a. Le Conseil ayant décidé, le 16 juillet 1965, à sa 1385^e séance lors de sa trente-neuvième session, qu'une conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques aurait lieu à Genève en septembre 1967, le Groupe d'experts a été invité à tenir une réunion préparatoire en vue de faciliter les préparatifs nécessaires à la Conférence. Cette réunion a eu lieu au Siège, du 21 mars au 1^{er} avril 1966.

PARTICIPANTS

2. Ont participé à la réunion préparatoire les experts ci-après: M. Meredith F. Burrill (Etats-Unis d'Amérique), M. P. J. M. Geelan (Royaume-Uni), M. John G. Mutziger (Etats-Unis d'Amérique), M. Mo Tsao (Chine), qui faisaient partie du Groupe d'experts lors de sa première réunion, en 1960, M. H. A. G. Lewis (Royaume-Uni), M. François Nédélec (France) et M. G. Etzel Percy (Etats-Unis d'Amérique). M. André Pégorier (France), M. Saïd Nafasi (Iran) et M. Alfredo Obiols (Guatemala), qui étaient également membres du Groupe lors de sa première réunion, n'ont pu participer à la réunion préparatoire. M. H. Ureta, chef de la Section de la cartographie du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, a exercé les fonctions de secrétaire exécutif de la réunion et M. C. N. Christopher, fonctionnaire de la Section de la cartographie, a été le secrétaire du Groupe.

BUREAU DE LA RÉUNION PRÉPARATOIRE

3. La réunion préparatoire a été ouverte au nom du Secrétaire général par le secrétaire exécutif de la réunion. A l'unanimité, le Groupe d'experts a décidé que M. M. F. Burrill continuerait à exercer les fonctions de président et que M. P. J. M. Geelan et M. F. Nédélec exerceraient respectivement celles de vice-président et de rapporteur.

ETUDE PRÉLIMINAIRE ET DISPOSITIONS RELATIVES À LA CONFÉRENCE

4. Le Groupe d'experts a examiné l'ordre du jour de la réunion préparatoire et toutes les observations des gouvernements reçues par le Secrétaire général depuis 1956. D'autre part, diverses publications des Nations Unies contenant des articles intéressants sur la question des noms géographiques ont été communiquées aux experts pour information.

5. Il a été convenu que, sauf deux modifications de détail, le règlement intérieur de la Conférence serait celui de la Conférence technique des Nations Unies sur la Carte internationale du monde au millionième qui s'est tenue à Bonn, en août 1962^b. La première modification concerne l'article 3, qui indiquera que la Commission de vérification des pouvoirs

^a Voir *La cartographie mondiale*, vol. VII (publication des Nations Unies, numéro de vente: 62.I.25), p. 9 à 21.

^b On trouvera le texte de ce règlement intérieur dans la publication intitulée *Conférence technique des Nations Unies sur la Carte internationale du monde au millionième*, vol. I, *Rapport et Actes de la Conférence* (numéro de vente: 64.I.4), p. 11 à 14.

"se composera de cinq membres" et non de "sept". La deuxième modification, de pure forme, concerne le texte anglais de l'article 32, dont la première phrase se lira: "If, when one person or one delegation is to be elected, no candidate obtains, in the first ballot, the majority required, ..."

6. En ce qui concerne l'organisation de la Conférence, il a été décidé de recommander la création de quatre grandes commissions qui s'occuperont respectivement de la normalisation nationale, des termes géographiques, des systèmes d'écriture et de la coopération internationale. Le Groupe s'est ensuite mis d'accord sur une liste de questions à examiner sous chacune de ces rubriques principales. En vertu du règlement proposé, tous les pays seraient représentés à chacune des commissions et celles-ci ne siègeraient pas simultanément.

ORDRE DU JOUR

7. Le projet d'ordre du jour présenté au Conseil économique et social par le Secrétaire général en tant qu'annexe I du document E/3907 en date du 3 juin 1964 a été modifié de manière à comprendre l'examen de questions proposées respectivement par la République fédérale d'Allemagne, sous le titre "Création, au Siège de l'ONU, d'un comité permanent d'experts qui, après la Conférence, en apprécierait les résultats et poursuivrait systématiquement le travail dans ce domaine très vaste et très compliqué" et par Israël, sous le titre: "Opportunité d'inclure dans les revues cartographiques des règles simples de prononciation et de normalisation du traitement des termes génériques et des contenus génériques". Il a également été noté que d'autres pays pourraient ultérieurement proposer des questions supplémentaires. Bien qu'il n'y ait pas eu d'objection au projet d'ordre du jour dans les réponses adressées au Secrétaire général, le Groupe a estimé d'une manière générale que l'ordre du jour devrait faciliter l'examen méthodique des questions dont les quatre commissions seraient saisies et devrait tenir compte de tous détails supplémentaires. Le point 8 de l'ordre du jour provisoire permettra de présenter des communications sur les problèmes énoncés dans le rapport précédent du Groupe d'experts^c que les points 9 à 12 ne mentionnent pas spécifiquement. Les points 8 et 10 à 15 inclusivement du projet d'ordre du jour se rapportent maintenant à des sujets appropriés pour un examen en commission.

8. L'ordre du jour provisoire que le Groupe d'experts a établi est le suivant:

[L'ordre du jour provisoire a été adopté sans modification par la Conférence. Voir annexe II.]

CONFÉRENCES RÉGIONALES

9. En ce qui concerne la question de l'établissement des rapports les plus fructueux entre la conférence qui allait avoir lieu à Genève et d'autres conférences, réunions ou groupes de travail régionaux des Nations Unies, le Groupe d'experts a estimé d'une manière générale que la deuxième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Afrique, qui se tiendrait à Tunis (Tunisie) du 12 au 24 septembre 1966, et la cinquième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient, qui aurait lieu à Canberra (Australie) du 8 au 22 mars 1967, pourraient utilement comprendre des colloques sur les noms géographiques. On a fait remarquer que, si certains problèmes de toponymie avaient un caractère universel ou presque, ils n'étaient pas toujours universellement connus. On a également fait observer que, pour qu'un pays accepte des noms normalisés par un autre pays, il

^c Voir *La cartographie mondiale*, vol. VII, p. 10 à 13.

était utile qu'il comprenne aussi parfaitement que possible la nature des entités géographiques dont il s'agissait, que cela pouvait impliquer des concepts peu familiers au pays acceptant et que la symbolisation cartographique pouvait ne pas rendre pleinement compte des distinctions locales. Ces questions ont été indiquées comme sujets d'études pouvant être inscrits au programme des colloques susmentionnés. Le Groupe d'experts s'est mis d'accord sur les points suivants :

a) C'est à Genève que l'on pourrait le mieux mettre au point les plans relatifs aux réunions régionales ultérieures;

b) Des réunions régionales contribueraient à accroître la compréhension mutuelle amorcée à Genève;

c) Les réunions régionales fourniraient en outre l'occasion de discuter les aspects régionaux de la coopération internationale.

OBJECTIFS DE LA CONFÉRENCE

10. Le Groupe d'experts a été d'accord pour estimer qu'il serait utile de diffuser avant la Conférence un exposé des objectifs précis de celle-ci, dans lequel seraient développées les idées plus générales formulées dans le document présenté par M. Burrill sous le titre: "Caractère et champ de la Conférence internationale envisagée pour la normalisation des noms géographiques", que le Secrétaire général a communiqué le 29 juillet 1963 aux gouvernements de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et membres des institutions spécialisées.

11. Les objectifs proposés par le Groupe sont les suivants :

a) Faire en sorte qu'on ne doute plus que les noms géographiques normalisés à l'échelon national constituent la base appropriée pour une normalisation internationale et que la création d'un alphabet international est irréalisable;

b) Faire en sorte que chaque pays soit davantage disposé à tenir compte, dans son programme de normalisation, des difficultés que les autres pays peuvent éprouver à acquérir et à assimiler pour leur propre usage les noms géographiques qu'il aura normalisés. Ainsi, le pays fournisseur devrait communiquer tous les éléments des graphies originales et les autres détails linguistiques nécessaires pour effectuer une transposition rationnelle dans d'autres pays;

c) Comparer les problèmes et les programmes de différents pays;

d) Déterminer les questions, les régions et les catégories de noms qui appellent actuellement une étude plus approfondie, et formuler des principes relatifs à la normalisation internationale;

e) Enoncer les principes applicables à la transposition d'un système d'écriture dans un autre;

f) En vue de la normalisation internationale, rechercher dans les langues officielles des Nations Unies utilisant l'alphabet latin, à savoir l'anglais, l'espagnol et le français, la possibilité de latiniser les noms existant dans d'autres systèmes d'écriture;

g) Mettre à l'étude la création de systèmes de normalisation internationale fondés sur l'alphabet cyrillique et sur l'alphabet arabe;

h) Déterminer et étudier les catégories de noms de détails topographiques s'étendant au-delà des limites de la souveraineté d'un même pays, par exemple: mers, cours d'eau, montagnes, reliefs sous-marins, etc., et examiner les possibilités de normalisation;

i) Mettre au point un système d'échange de renseignements sur le plan international;

j) Faire des propositions en vue d'établir un programme de conférences ou de groupes de travail régionaux après la Conférence de Genève;

k) Favoriser la création d'organismes de normalisation des noms géographiques dans tous les pays.

RAPPORT ENTRE LA NORMALISATION NATIONALE ET LA NORMALISATION INTERNATIONALE

12. Pour faciliter la distinction entre la normalisation nationale et la normalisation internationale le Groupe d'experts est convenu des définitions suivantes:

La normalisation nationale est la détermination par chaque pays de la graphie des noms géographiques de ce pays dans la langue administrative officielle (ou les langues administratives officielles) de ce pays;

La normalisation internationale est le processus par lequel les noms normalisés de tel ou tel pays sont acceptés par tous les autres pays. Lorsqu'il faut, pour y parvenir, procéder à une translittération ou à une transcription des formes établies par la normalisation nationale, cette transposition devrait être effectuée de manière à employer le nombre minimum de signes alphabétiques. Il n'est peut-être pas possible de parvenir immédiatement à fixer une forme conventionnelle unique pour chaque système d'écriture (latin, cyrillique, arabe, etc.), mais on pourrait néanmoins s'entendre pour limiter les transpositions dans l'alphabet latin aux systèmes fondés sur les langues officielles des Nations Unies, à savoir l'anglais, l'espagnol et le français.

PRÉCISIONS SUR LES QUESTIONS RENVOYÉES AUX COMMISSIONS

13. Le contenu envisagé des questions qui font l'objet des points 9 à 12 de l'ordre du jour, dont il était suggéré de saisir les commissions, est indiqué ci-après avec les notes explicatives jugées utiles pour plus de précision^d.

Normalisation nationale^e

a) *Recherche sur le terrain des données relatives aux noms géographiques*^f (Recommandation I)

(Recommandation I)

Etude des questions suivantes :

- i) Nombre et qualifications des informateurs;
- ii) Etablissement d'une notation phonétique;
- iii) Enregistrement des langues locales;
- iv) Indication de la nature, des caractéristiques et de l'étendue des détails topographiques considérés;
- v) Vérification des noms portés sur les cartes existantes ou dans la documentation.

b) *Traitement des noms géographiques au bureau*^g (Recommandations I, II, III, IV, V, VI, XIV et XV)

- i) Exploitation des données recueillies sur le terrain — élimination des données aberrantes dans les enregistrements effectués par différentes équipes d'enquêteurs sur le terrain ou des disparités dues à des différences de qualité des informateurs;
- ii) Collation des indications des cartes existantes ou d'autres documents;
- iii) Traitement de la notation phonétique des langues non écrites;
- iv) Suppression des variantes syntaxiques d'un même nom;
- v) Systèmes de tenue à jour des recueils de noms géographiques.

c) *Décisions relatives aux régions multilingues*^h (Recommandation VI)

^d En regard du titre de chaque question à étudier lors de l'examen des points 9, 10, 11 et 12 de l'ordre du jour, on a indiqué entre parenthèses les recommandations pertinentes du Groupe d'experts publiées dans *La cartographie mondiale*, vol. VII, p. 13 à 17.

^e Point 9 de l'ordre du jour provisoire.

^f Subdivision a du point 9 de l'ordre du jour provisoire.

^g Subdivision b du point 9 de l'ordre du jour provisoire.

^h Subdivision c du point 9 de l'ordre du jour provisoire.

d) *Nomenclatures nationales*¹

- i) Mise en ordre alphabétique;
- ii) Index à entrées multiples;
- iii) Indication de la nature des détails géographiques;
- iv) Localisation par coordonnées et selon les circonscriptions administratives;
- v) Renseignements linguistiques complémentaires;
- vi) Noms historiques, anciens noms et autres variantes;
- vii) Statut administratif.

e) *Structure administrative des organismes nationaux qui s'occupent des noms géographiques*¹ (Recommandation I)

f) *Exploitation automatique des données*^k

L'exploitation automatique des données offre des moyens efficaces de mémoriser, de retrouver, de conserver et d'extraire, en vue de la publication, un grand nombre de données associées.

*Termes géographiques*¹

- a) *Termes génériques*^m (Recommandation XI)
- b) *Catégories*ⁿ (Recommandations XI et XII)
- c) *Glossaires*^o (Recommandation XIII)
- d) *Symbolisation*^p

Les problèmes qui se posent au sujet des termes géographiques montrent qu'une collaboration plus étroite est nécessaire entre cartographes et toponymistes si l'on veut avoir à la fois une symbolisation plus satisfaisante et une toponymie plus exacte.

Systèmes d'écriture^q

a) *Transposition des noms d'un système d'écriture dans un autre*^r

(Recommandation VII)

Théoriquement, c'est par la translittération, c'est-à-dire par la substitution un à un des signes graphiques, que l'on transpose les noms géographiques d'un système d'écriture dans un autre. En pratique, cela n'est pas possible à partir d'une langue comme le chinois, qui n'est transposable que si l'on recourt à la transcription dans un système phonétique fixé arbitrairement

i) *Dans l'alphabet latin*

Dans un système de transcription ou de translittération, on devrait utiliser un seul et même caractère latin, ou une seule et même combinaison de caractères latins, pour représenter un son ou une lettre donnée, à l'exclusion de tout autre. Pour satisfaire à cette condition en ce qui concerne les systèmes de transcription, il faut procéder à une analyse linguistique précise des sons et de leur champ d'articulation (phonèmes), des tons, des systèmes d'accentuation et d'autres éléments importants d'une langue.

ii) *Dans d'autres systèmes d'écriture*

Des considérations analogues s'appliqueraient également dans le cas de la transposition dans d'autres systèmes d'écriture.

b) *Graphie des noms empruntés à des langues non écrites*^s (Recommandation VII)

¹ Subdivision d du point 9 de l'ordre du jour provisoire.

^j Subdivision e du point 9 de l'ordre du jour provisoire.

^k Subdivision f du point 9 de l'ordre du jour provisoire.

¹ Point 10 de l'ordre du jour provisoire.

^m Subdivision a du point 10 de l'ordre du jour provisoire.

ⁿ Subdivision b du point 10 de l'ordre du jour provisoire.

^o Subdivision c du point 10 de l'ordre du jour provisoire.

^p Subdivision d du point 10 de l'ordre du jour provisoire.

^q Point 11 de l'ordre du jour provisoire.

^r Subdivision a du point 11 de l'ordre du jour provisoire.

^s Subdivision b du point 11 de l'ordre du jour provisoire.

Coopération internationale^t

a) *Création d'une commission permanente d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques*^u

La constitution d'une commission permanente d'experts des noms géographiques permettrait d'établir une coordination et une liaison continues entre les pays et assurerait ainsi la réalisation de la normalisation internationale de façon uniforme.

b) *Mesures à prendre en vue de la normalisation internationale*^v

Détermination de mesures successives de nature à conduire à la normalisation internationale.

c) *Mesures d'ordre pratique pour l'échange de renseignements*^w

d) *Réunions régionales après la Conférence*^x

e) *Assistance technique*^y

f) *Traitement à appliquer aux noms des détails topographiques qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté*^z

Il arrive souvent qu'un même détail géographique qui s'étend sur les territoires de plusieurs pays soit désigné sous un nom différent dans la langue de chacun de ces pays. Il arrive également qu'un nom géographique commun à plusieurs langues soit en fait interprété de différentes façons en ce qui concerne sa portée.

L'un des objectifs de la normalisation internationale serait l'adoption d'un nom unique et la réalisation d'un accord international sur le détail géographique auquel il s'applique. Si l'accord ne peut se faire sur un seul nom géographique normalisé, il serait très souhaitable de réduire le nombre des variantes et d'uniformiser davantage l'acceptation du nom considéré.

g) *Bibliographie*^{aa}

Plans concernant l'établissement et la tenue à jour d'une bibliographie internationale des travaux relatifs aux noms géographiques et à leur normalisation.

SÉRIES DE CARTES DU MONDE

14. Les divers programmes internationaux d'établissement de cartes qui sont en cours d'exécution ont été étudiés sous l'angle de la normalisation des noms géographiques. Bien qu'il ait été unanime pour estimer que les cartes internationales à petite échelle (au millionième et à des échelles plus petites) constituaient un excellent moyen de diffusion des noms lorsque ceux-ci ont été normalisés, le Groupe a jugé qu'elles ne convenaient pas comme instruments de base de la normalisation. Ces séries de cartes sont à trop petite échelle pour fournir des renseignements toponymiques qui satisfassent les besoins de tous les usagers. Actuellement, il n'y a pas de concordance entre les diverses séries en ce qui concerne les noms géographiques qui y figurent. Une révision s'impose pour de nombreux noms et le laps de temps qui s'écoule entre la modification d'un nom et la publication ultérieure d'une carte révisée tenant compte de cette modification ne peut qu'être considérable. En outre, ces séries de cartes du monde ne répondent pas toujours aux besoins en ce qui concerne le traitement des noms de détails géographiques internationaux ou des noms consacrés et, dans de nombreux cas, la translittération y est déficiente.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

15. La réunion préparatoire a terminé ses travaux le 1^{er} avril 1966 après avoir adopté son rapport à l'unanimité.

^t Voir *La cartographie mondiale*, vol. VII, p. 6.

^u Subdivision a du point 12 de l'ordre du jour provisoire.

^v Subdivision b du point 12 de l'ordre du jour provisoire.

^w Subdivision c du point 12 de l'ordre du jour provisoire.

^x Subdivision d du point 12 de l'ordre du jour provisoire.

^y Subdivision e du point 12 de l'ordre du jour provisoire.

^z Subdivision f du point 12 de l'ordre du jour provisoire.

^{aa} Subdivision g du point 12 de l'ordre du jour provisoire.

Appendice I

Liste de quelques termes techniques

[La liste de quelques termes techniques est la même que celle qui figure dans l'annexe I du premier rapport du Groupe d'experts des noms géographiques (voir La cartographie mondiale, vol. VII, p. 18 et 19).]

Appendice II

Liste des organismes nationaux qui s'occupent des noms géographiques

La liste révisée ci-après remplace celle qui figurait à l'annexe II du premier rapport du Groupe d'experts. Y figurent des organismes créés ou modifiés conformément aux recommandations formulées dans ce rapport, compte tenu des changements intervenus en ce qui concerne l'adresse des organismes ou l'indication de leur place dans la structure administrative.

AFRIQUE DU SUD

Place Names Committee of the Republic of South Africa, Department of Education, Arts and Science, Room 538 van der Stel Building, Pretoria

ALLEMAGNE (République fédérale d')

Ständiger Ausschuss für die Rechtschreibung geographischer Namen, c/o Bundesanstalt für Landeskunde und Raumforschung, Ministerium des Innern, Michaels Hof, Bad Godesberg

AUSTRALIE

Division of National Mapping, Department of National Development, Acton, Canberra, A. C. T.

Antarctic Names Committee of Australia, The Director of the Antarctic Division, Department of External Affairs, 187 Collins Street, Melbourne

BELGIQUE

Commission sur la toponymie, Ministère de l'Instruction publique, Bruxelles

BRÉSIL

Conselho Nacional de Geografia, Gabinete do Secretário-Geral, Rio de Janeiro

CAMBODGE

Service géographique national, Phnom-penh

CANADA

Canadian Permanent Committee on Geographical Names, c/o Geographical Branch, Department of Energy and Resources, Ottawa (Ontario)

CHILI

Instituto Geográfico Militar, Ministerio de Defensa Nacional, Santiago

CHINE

Section géographique, Département des terres, Ministère de l'intérieur, Taïpeh (Taïwan)

CORÉE (République de)

Institut national de recherche sur la construction, Ministère de la construction, Séoul

DANEMARK ET ÎLES FÉROÉ

Stednavneudvalget, Fiolstraede 1, Kjøbenhavn E.
Pour le Grønland

Det Grønlandske Stednavneudvalg, Ministeriet for Grønland, Hausergade 3, Kjøbenhavn E.

EQUATEUR

Instituto Geográfico Militar, Calle Ambato 321, Quito

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Board on Geographic Names, Department of the Interior, Washington, D.C. 20240 (Dr. Meredith F. Burrill, Executive Secretary)

ETHIOPIE

Institut impérial éthiopien de cartographie et de géographie, Ministère de l'intérieur, Addis-Abéba

FINLANDE

Bureau de la topographie générale, Helsinki

FRANCE

Commission de toponymie, Institut géographique national, 2, avenue Pasteur, Saint-Mandé (Seine)

GRÈCE

Conseil des noms de localités grecques, Ministère de l'intérieur, Athènes

GUATEMALA

Instituto Geográfico Nacional, Dirección General de Cartografía, Avenida Las Américas 5-76, Guatemala

HONGRIE

Commission hongroise des noms géographiques, Service de géodésie et de cartographie de l'Etat, Département de la cartographie, Guszev u. 19. sz., Budapest, V.

INDE

Advisory Board for National Atlas and Geographical Names of India, Dr. S. P. Chatterjee, Secretary, Department of Geography, Calcutta University, Senate House, Calcutta 12

INDONÉSIE

Komisi Istilah, Lembaga Bahasa dan Kususasterann, Departemen P. D. dan K., Djalan Diponegoro 82, Djakarta

IRAN

Centre national de cartographie, Avenue Ghabin, Téhéran

IRLANDE

The Place Names Commission, c/o Ordnance Survey Office, Phoenix Park, Dublin

ISRAËL

Commission nationale des noms géographiques, Cabinet du Premier Ministre, rue Karon Kayemit, Jérusalem

ITALIE

Istituto Geografico Militare, Firenze

JAPON	POLOGNE
Commission mixte de normalisation des noms géographiques, Tokyo	Instytut Geografii, Polska Akademia Nauk, Krakowskie Przed- mieście 30, Warszawa
KENYA	RÉPUBLIQUE ARABE UNIE
Standing Committee on Geographical Names, c/o Survey of Kenya, P.O. Box 30046, Nairobi	Commission permanente des noms géographiques de la Répu- blique arabe unie, c/o Département de la topographie, Gizèh
LAOS	ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD
Service géographique du Laos, Vien-tiane	Permanent Committee on Geographical Names for British Official Use, Royal Geographical Society, 1 Kensington Gore, London S.W. 7 (Mr. P. J. M. Geelan, Secretary)
LIBAN	<i>Pour l'Antarctique</i>
Direction des affaires géographiques et géodésiques, Beyrouth	Antarctic Place Names Committee, Research Department, Foreign Office, London (Mr. B. B. Roberts, Secretary)
LIBÉRIA	English Place-Name Society, University College, Gower Street, London, W.C. 1
National Commission for the Regulation and Standardization of the Spelling of Indigenous Names, Monrovia	TCHÉCOSLOVAQUIE
MADAGASCAR	Commission de terminologie, Administration centrale pour la géodésie et la cartographie, Buckova Ul-Bubenec, Prague XIX 620
Service géographique malgache, Tananarive	THAÏLANDE
MOZAMBIQUE	Département royal thaï de la topographie, Bangkok
Comissão Consultiva de Toponímia, Archivo Nacional, Praça 7 de Marco esq. Major Araujo, Lourenço Marques	UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES
NORVÈGE	Glavnoïe Oupravlenie Gueodezii i Kartografii, Postoyannaïa Komissia po Voprossam Transkriptsii, Gorokhovskii per., 4, Moscou 66
Norsk Stadnamnarkiv, Universitetet, Blindern, Oslo Norsk Polarinstitut, Observatorieg 1, Oslo	VENEZUELA
NOUVELLE-ZÉLANDE	Instituto Geográfico Nacional, Caracas
New Zealand Geographic Board, Department of Lands and Surveys, Wellington, C. 1	ZAMBIE
PHILIPPINES	Geographical Place Names Committee, Ministry of Land and Natural Resources, P.O. Box 69, Lusaka
Philippine Committee on Geographical Names, Manila	

Annexe IV

LISTE DES DOCUMENTS PUBLIÉS POUR LA CONFÉRENCE *

E/CONF.53/1	Ordre du jour provisoire
E/CONF.53/2 et Add.1 à 5	Projet de rapport de la Conférence
E/CONF.53/C.1/1	Projet de rapport de la Commission I
E/CONF.53/C.2/1	Projet de rapport de la Commission II
E/CONF.53/C.3/1	Projet de rapport de la Commission III
E/CONF.53/C.4/1	Projet de rapport de la Commission IV
E/CONF.53/INF/1 et Add.1	Renseignements relatifs aux dispositions générales présentant un intérêt immédiat pour les participants
E/CONF.53/INF/2	List of documents issued for the Conference (English only)
E/CONF.53/INF/2/Add.1	Revised list of documents issued for the Conference
E/CONF.53/L.1	Réunion préparatoire en vue de la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques: rapport du Groupe d'experts (6)
E/CONF.53/L.1/Add.1	Quelques problèmes de toponymie topographique: document de base présenté par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (6)
E/CONF.53/L.1/Add.2	Préparations faites en vue de la prochaine Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques: document de base présenté par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (6)

* Les numéros entre parenthèses suivant le titre d'un document indiquent le point de l'ordre du jour sous lequel le document a été soumis.

E/CONF.53/L.2	Extraits du volume VII de <i>La Cartographie mondiale</i> : document présenté par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
E/CONF.53/L.3	Rapports des gouvernements sur les progrès accomplis dans la normalisation des noms géographiques: Kenya (7)
E/CONF.53/L.4	Echange de données d'expérience concernant les problèmes énoncés dans le rapport du Groupe d'experts: document présenté par le Kenya (8)
E/CONF.53/L.5	Normalisation nationale — Structures administratives des organismes nationaux qui s'occupent des noms géographiques: document présenté par le Kenya (9)
E/CONF.53/L.6	Rapports des gouvernements sur les progrès accomplis dans la normalisation des noms géographiques: Pays-Bas (7)
E/CONF.53/L.7	Normalisation nationale — Nomenclatures nationales: document présenté par la Nouvelle-Zélande
E/CONF.53/L.8	Echange de données d'expérience concernant les problèmes énoncés dans le rapport du Groupe d'experts: document présenté par le Canada (8)
E/CONF.53/L.9	Rapports des gouvernements sur les progrès accomplis dans la normalisation des noms géographiques: République fédérale d'Allemagne (7)
E/CONF.53/L.10	Systèmes d'écriture: proposition relative à la translittération et à la transcription des noms géographiques: document présenté par la République fédérale d'Allemagne (11)
E/CONF.53/L.11	Echange de données d'expérience concernant les problèmes énoncés dans le rapport du Groupe d'experts: document présenté par la République fédérale d'Allemagne (8)
E/CONF.53/L.12	Rapports des gouvernements sur les progrès accomplis dans la normalisation des noms géographiques: Autriche (7)
E/CONF.53/L.13	Rapports des gouvernements sur les progrès accomplis dans la normalisation des noms géographiques: Hongrie (7)
E/CONF.53/L.14	Systèmes d'écriture: document présenté par la Hongrie (11)
E/CONF.53/L.15	Coopération internationale: observations présentées par la Hongrie (12)
E/CONF.53/L.16	Normalisation nationale: document sur la codification des noms géographiques eu égard aux besoins du Gouvernement des Etats-Unis, présenté par les Etats-Unis d'Amérique (9)
E/CONF.53/L.17	Rapports des gouvernements sur les progrès accomplis dans la normalisation des noms géographiques: Thaïlande (7)
E/CONF.53/L.18	Normalisation nationale: notations chiffrées pour la désignation des divisions administratives de Thaïlande: document présenté par la Thaïlande (9)
E/CONF.53/L.19	Normalisation nationale: nomenclatures nationales: document présenté par la Thaïlande (9)
E/CONF.53/L.20	Systèmes d'écriture: transposition des noms du système d'écriture thaï dans le système latin: document présenté par la Thaïlande (11)
E/CONF.53/L.21	Rapports des gouvernements sur les progrès accomplis dans la normalisation des noms géographiques: Nigéria (7)
E/CONF.53/L.22	Rapports des gouvernements sur les progrès accomplis dans la normalisation des noms géographiques: rapport sur la normalisation des noms géographiques au Cameroun: Cameroun (7)
E/CONF.53/L.23	Rapports des gouvernements sur les progrès accomplis dans la normalisation des noms géographiques: Australie (7)
E/CONF.53/L.24	Normalisation nationale et systèmes d'écriture: document présenté par Chypre (9 et 11)
E/CONF.53/L.25	Rapports des gouvernements sur les progrès accomplis dans la normalisation des noms géographiques: Israël (7)
E/CONF.53/L.26 et Add.1	Coopération internationale — Mesures à prendre en vue de la normalisation internationale: document présenté par les Etats-Unis d'Amérique (12)

E/CONF.53/L.27	Systèmes d'écriture — Transposition des noms d'un système d'écriture dans un autre — dans l'alphabet latin: document présenté par les Etats-Unis d'Amérique (11)
E/CONF.53/L.28	Termes géographiques — Glossaires: document présenté par les Etats-Unis d'Amérique (10)
E/CONF.53/L.29	Systèmes d'écriture — Transposition des noms d'un système d'écriture dans un autre — dans l'alphabet latin: document présenté par les Etats-Unis d'Amérique (11)
E/CONF.53/L.30	Rapports des gouvernements sur les progrès accomplis dans la normalisation des noms géographiques: Etats-Unis d'Amérique (6)
E/CONF.53/L.31	Systèmes d'écriture — Quelques principes généraux pour la translittération et la transcription: document présenté par les Etats-Unis d'Amérique (11)
E/CONF.53/L.32	Systèmes d'écriture — Rassemblement et traitement des noms géographiques en Lybie: document présenté par les Etats-Unis d'Amérique (11)
E/CONF.53/L.33	National standardization — Guidelines for preparing and submitting proposals regarding domestic geographical names: document présenté par les Etats-Unis d'Amérique (9)
E/CONF.53/L.34	Systèmes d'écriture — Transposition des noms d'un système d'écriture dans un autre: <i>Romanization Guide, 1967</i> : document présenté par les Etats-Unis d'Amérique (11)
E/CONF.53/L.35 et Add.1	Rapports des gouvernements sur les progrès accomplis dans la normalisation nationale: Espagne (7)
E/CONF.53/L.36 (français seulement)	Principes de translittération de l'arabe en caractères latins: renseignements présentés par le Gouvernement français (11)
E/CONF.53/L.37	Systèmes d'écriture — Quelques problèmes posés par la transposition des noms géographiques d'un système d'écriture dans un autre: document présenté par l'Union des Républiques socialistes soviétiques (11)
E/CONF.53/L.38	Problèmes posés par la corrélation entre la normalisation nationale et la normalisation internationale des noms géographiques: document présenté par l'Union des Républiques socialistes soviétiques (8) [initialement publié, par erreur, sous la cote E/CONF.53/L.51]
E/CONF.53/L.39	Dictionnaire international des termes géographiques locaux, présenté par l'Union des Républiques socialistes soviétiques (10)
E/CONF.53/L.40	Rapports des gouvernements sur les progrès accomplis dans la normalisation des noms géographiques: Union des Républiques socialistes soviétiques (7)
E/CONF.53/L.41	Problèmes qui se posent dans un pays à nationalités multiples pour la normalisation des noms géographiques: document présenté par l'Union des Républiques socialistes soviétiques (8 et 9) [initialement publié, par erreur, sous la cote E/CONF.53/L.49]
E/CONF.53/L.42	Rapports des gouvernements sur les progrès accomplis dans la normalisation des noms géographiques: République démocratique du Congo (7)
E/CONF.53/L.43	Termes géographiques: document présenté par l'Organisation de l'aviation civile internationale (10)
E/CONF.53/L.44	Guatemala — Quelques problèmes toponymiques nationaux: document présenté par le Guatemala (7)
E/CONF.53/L.45	Rapports des gouvernements sur les progrès accomplis dans la normalisation des noms géographiques: Venezuela (7)
E/CONF.53/L.46	Rapports des gouvernements sur les progrès accomplis dans la normalisation des noms géographiques: Chine (7)
E/CONF.53/L.47	Echange de données d'expérience concernant les problèmes énoncés dans le rapport du Groupe d'experts: document présenté par l'Union des Républiques socialistes soviétiques (11)
E/CONF.53/L.48	Quelques problèmes posés par la transposition des noms géographiques d'un système d'écriture dans un autre: document présenté par l'Union des Républiques socialistes soviétiques (11)
E/CONF.53/L.49 et Corr.1	(Voir plus haut E/CONF.53/L.41)

E/CONF.53/L.50	Glossaire international des termes géographiques locaux: document présenté par l'Union des Républiques socialistes soviétiques (10)
E/CONF.53/L.51 et Corr.1	(Voir plus haut E/CONF.53/L.38)
E/CONF.53/L.52	Principes de transcription des toponymes africains: document présenté par le Gouvernement français (11)
E/CONF.53/L.53	Field geographic names reports — supplemental instructions — United States Coast and Geodetic Survey: document présenté par les Etats-Unis d'Amérique (9)
E/CONF.53/L.54	Rapport du Bureau hydrographique international (10)
E/CONF.53/L.55	Decisions relating to multilingual areas: document présenté par les Etats-Unis d'Amérique (9)
E/CONF.53/L.56	Normalisation nationale — Structure administrative des organismes nationaux compétents en matière de toponymie: document présenté par le Canada (9)
E/CONF.53/L.57	The Roman alphabet rule: document présenté par le Royaume-Uni (8)
E/CONF.53/L.58	Names on ordnance survey maps and plans: document présenté par le Royaume-Uni (7)
E/CONF.53/L.59	Rapports des gouvernements sur les progrès accomplis dans la normalisation des noms géographiques: Canada (7)
E/CONF.53/L.60 (français seulement)	Normalisation nationale et répertoires géographiques: document présenté par le Gouvernement français (8 et 9)
E/CONF.53/L.61 (français seulement)	Termes techniques: document présenté par le Gouvernement français (8 et 9)
E/CONF.53/L.62 (français seulement)	Normalisation nationale: document présenté par le Gouvernement français (9)
E/CONF.53/L.63	Principes et méthodes: document présenté par le Canada (7)
E/CONF.53/L.64	Nomenclature du Canada, présentée par le Canada (9)
E/CONF.53/L.65	Rapports des gouvernements sur les progrès accomplis dans la normalisation des noms géographiques — Rapport relatif à la situation en Belgique d'expression néerlandaise: Belgique (7)
E/CONF.53/L.66	Rassemblement et traitement des noms géographiques en Suède: document présenté par la Suède (9)
E/CONF.53/L.67	Normalisation régionale dans les pays scandinaves: rapport présenté par le Danemark, la Norvège et la Suède (12)
E/CONF.53/L.68	Rapports des gouvernements sur les progrès accomplis dans la normalisation des noms géographiques — Rapport relatif à la normalisation des noms géographiques: Roumanie (7)
E/CONF.53/L.69	La toponymie à Madagascar: document présenté par Madagascar (11)
E/CONF.53/L.70	Rapports des gouvernements sur les progrès accomplis dans la normalisation des noms géographiques: Finlande (7)
E/CONF.53/L.71	Rapports des gouvernements sur les progrès accomplis dans la normalisation des noms géographiques: Royaume-Uni (7)
E/CONF.53/L.72	Automation of undersea feature names: document présenté par les Etats-Unis d'Amérique (9)
E/CONF.53/L.73	Systèmes d'écriture — Translittération: document présenté par l'Organisation internationale de normalisation (11)
E/CONF.53/L.74	Rapports des gouvernements sur les progrès accomplis dans la normalisation des noms géographiques: Ghana (7)
E/CONF.53/L.75	Extraits des spécifications de la Carte internationale du monde au millionième: document présenté par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (11)
E/CONF.53/L.76	Code pour les désignations abrégées des principaux détails topographiques apparaissant couramment sur les cartes officielles libanaises: document présenté par le Liban (11)
E/CONF.53/L.77	Expériences sur le traitement des noms dans les régions multilingues ou de minorités de langues: mémoire présenté par la Suisse (9)

E/CONF.53/L.78	Note bibliographique sur les glossaires publiés, présentée par la Suisse (10)
E/CONF.53/L.79	Comment sont effectués et seront effectués les travaux sur l'orthographe et la transcription des noms géographiques dans la République populaire de Bulgarie: document présenté par la Bulgarie (11)
E/CONF.53/L.80	Observations sur la préparation d'un dictionnaire géographique guatémaltèque, présentées par le Guatemala (9)
E/CONF.53/L.81	Rapports des gouvernements sur les progrès accomplis dans la normalisation des noms géographiques: Hongrie (7)
E/CONF.53/L.82	Noms géographiques en écriture cyrillique: note présentée par le Comité international des sciences onomastiques (11)
E/CONF.53/L.83	Le Comité international des sciences onomastiques et la normalisation internationale des noms géographiques: document présenté par le Comité international des sciences onomastiques (12)
E/CONF.53/L.84	Rapports des gouvernements sur les progrès accomplis dans la normalisation des noms géographiques: Norvège (7)
E/CONF.53/L.85	Lettre en date du 21 septembre 1967 adressée au Président de la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques par les délégations des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de la République fédérale d'Allemagne et du Royaume-Uni
E/CONF.53/L.86	Rapports des gouvernements sur les progrès accomplis dans la normalisation des noms géographiques: Cambodge (7)
E/CONF.53/L.87	Lettre en date du 22 septembre 1967 adressée au Président de la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques par les délégations de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Pologne et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques
E/CONF.53/SR.1	Compte rendu analytique provisoire de la première séance plénière, tenue le 4 septembre 1967 (après-midi)
E/CONF.53/SR.2	Compte rendu analytique provisoire de la deuxième séance plénière, tenue le 5 septembre 1967 (matin)
E/CONF.53/SR.3	Compte rendu analytique provisoire de la troisième séance plénière, tenue le 5 septembre 1967 (après-midi)
E/CONF.53/SR.4	Compte rendu analytique provisoire de la quatrième séance plénière, tenue le 6 septembre 1967 (matin)
E/CONF.53/SR.5	Compte rendu analytique provisoire de la cinquième séance plénière, tenue le 6 septembre 1967 (après-midi)
E/CONF.53/SR.6	Compte rendu analytique provisoire de la sixième séance plénière, tenue le 11 septembre 1967 (matin)
E/CONF.53/SR.7	Compte rendu analytique provisoire de la septième séance plénière, tenue le 18 septembre 1967 (matin)
E/CONF.53/SR.8	Compte rendu analytique provisoire de la huitième séance plénière, tenue le 21 septembre 1967 (après-midi)
E/CONF.53/SR.9	Compte rendu analytique provisoire de la neuvième séance plénière, tenue le 22 septembre 1967 (matin)

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.